

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2016

Président : M. Jean FONTAINE
Vice-président : M. Yves PAGE
Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, Mme Laure GRIVET, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. André PYTHON, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierry DEROBERT, M. Thierry FRANCIOLI, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Bruno REOLON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2015
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Ecole des Palettes – Réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 2'000'000.--) (048 – 16.03) **p. 289** **Entrée en matière**
 - b) Aménagements extérieurs de la salle communale du Petit-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 950'000.--) (049-16.03) **p. 290** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du 24 mars 2016

- c) Création d'un point de récupération enterré au chemin de la Vendée et agrandissement d'un point de récupération enterré au chemin du Fief-du-Chapitre – Crédit d'investissement (Fr. 295'000.--) (050-16.03) **p. 290** **Entrée en matière**
- 8) Commission des travaux et constructions - Séance du 7 mars 2016 - Rapporteur : M. Steeve RAY**
- a) Chemin Gérard-de-Ternier 12 – Assainissement des éclairages – Crédit d'investissement (Fr. 98'000.--) (047-16.02) **p. 291** **Arrêté**
- b) Divers
- 9) Commission des travaux et constructions - Séance du 7 mars 2016 - Rapporteur : M. Steeve RAY**
Commission des finances et du logement – Séance du 14 mars 2016
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA
 Quartier de l'Adret/Pont-Rouge – Aménagement du chemin de l'Adret hors périmètre de la place de la Gare – Crédit d'étude (Fr. 529'000.--) (045-16.02) **p. 293** **Arrêté**
- 10) Commission conjointe finances et logement et travaux et constructions – Séance du 14 mars 2016**
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA
 70, route du Pont-Butin – Réfection générale de la sous-dalle du parking – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 347'000.--) (046-16.02) **p. 296** **Arrêté**
- 11) Commission de l'administration et des affaires économiques – Séance du 29 février 2016 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**
- a) Etat d'avancement des projets de loi sur le désenchevêtrement **p. 300** **Information**
- b) Projet de délibération relative au retrait de la Ville de Lancy de l'Union des villes genevoises **p. 301** **Information**
- c) Résolution relative à la création au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) d'un groupe spécifique aux villes **p. 301** **Résolution**
- d) Divers
- 12) Commission sociale - Séance du 11 février 2016 - Rapporteur : Mme Sandrine GILLIERON**
- a) Présentation du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) **p. 303** **Information**
- b) Présentation des structures de la petite enfance et des restaurants scolaires **p. 304** **Information**
- c) Divers
- 13) Commission sociale - Séance du 1er mars 2016 - Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**
- a) Présentation du centre Marignac **p. 306** **Information**
- b) Rapport de M. Julien NUROCK, représentant du Conseil municipal au centre Marignac **p. 307** **Information**
- c) Présentation des subventions sociales allouées **p. 307** **Information**
- d) Divers

Séance ordinaire du 24 mars 2016

- 14) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 3 mars 2016 –
Rapporteur : Monsieur Thierry AESCHBACHER**
- a) Quartier des Semailles – Accès au quartier en transport individuel motorisé **p. 308** **Information**
 - b) Projet de construction de logements du fonds de pension de l'UBS au chemin de Claire-Vue **p. 308** **Information**
 - c) Divers
- 15) Commission de la sécurité - Séance du 8 mars 2016 -
Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Présentation du corps des sauveteurs auxiliaires **p. 309** **Information**
 - b) Présentation du contrat local de sécurité (CLS) entre la police cantonale et la police municipale de Lancy **p. 309** **Information**
 - c) Divers
- 16) Commission du développement durable – Séance du 9 mars 2016 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**
- a) Politique communale de gestion des déchets et présentation des données 2015 **p. 311** **Information**
 - b) Divers
- 17) Commission de la culture - Séance du 10 mars 2016 -
Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Politique et planification culturelle de la Ville de Lancy **p. 312** **Information**
 - b) Divers
- 18) Résolution du groupe socialiste, Verts et PDC « Pour une vraie place de la culture dans le PAV ! »** **p. 314** **Résolution**
- 19) Commission des finances et du logement – Séance du 14 mars 2016
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**
Présentation générale des activités de la régie Edouard Brun SA pour la commune **p. 318** **Information**
- 20) Propositions individuelles et questions** **p. 319**
- 21) Questions du public** **Annexe**

* * * * *

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal de notre ville de Lancy du 24 mars 2016.

J'ai le plaisir de vous saluer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les collaborateurs de la commune, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, habitants et habitantes de Lancy qui nous font l'honneur d'être présents ce soir.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

J'adresse des salutations particulières à M. Jean-Paul DESCHENAUX, qui participe ce soir à sa dernière séance en tant que chef de service. Lui, qui tout au long de ces 17 années, a assisté, je pense, presque à tous les Conseils municipaux, en tout cas depuis que je siége dans cette salle. Je saisis donc cette occasion pour le remercier de son engagement au sein de la commune.

L'assemblée applaudit.

Merci aussi à vous tous qui êtes présents ce soir malgré les fêtes de Pâques.

Sont excusés ce soir M. AESCHBACHER, M. DEROBERT, M. FRANCIOLI, M. GOLAY, M. HAAS, M. HANIFI et M. REOLON.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. CLEMENCE : vous avez trouvé sur vos places la résolution intercommunale que nous avons aussi envoyée par e-mail la semaine passée « Pour une vraie place de la culture dans le PAV ». Nous vous proposons de traiter cette résolution au point 17) après le rapport de Commission de la culture.

M. VINCENT : il semblerait, mais vous le confirmerez M. le Président, qu'il a été décidé en Commission de l'aménagement du territoire de reporter le point 14 a) Quartier des Semailles – Accès au quartier en transport individuel motorisé, au prochain Conseil municipal.

D'autre part, M. AESCHBACHER étant absent, c'est moi qui rapporterai à sa place.

Mme GACHET CREFFIELD : M. HAAS étant également absent, c'est moi qui serai son porte-parole au point 17).

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FONTAINE : je passe la parole à la secrétaire du Bureau, Mme MARMY.

Mme MARMY : j'ai plusieurs communications. Tout d'abord, l'école des Palettes fêtera ses 50 ans le 16 avril prochain ; une cérémonie officielle en présence de représentants de nos autorités et suivie du festival des Palettes aura lieu à 13h30. La fête aura lieu dans le préau de l'école où nous vous attendons nombreux.

Deuxième communication : la Course pédestre A travers le Coteau de Bernex aura lieu le 23 avril à 16h15. J'attends de vous beaucoup de participants, il s'agit de 4 km, il ne faut pas avoir peur. Etant la Présidente de la Commission des sports, je m'occupe des inscriptions.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Je profite d'avoir la parole pour vous rappeler le tournoi de football des élus. Je vous ai envoyé un e-mail pour les inscriptions, elles sont toujours ouvertes, certaines personnes ont déjà répondu. Plus on est, moins on court et plus on est nombreux, mieux c'est.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : je n'ai pas de communication.

M. LORENZINI : vous avez trouvé sur vos places des invitations à quelques manifestations organisées par le service de la culture et de la communication qui concernent une exposition à la Ferme de la Chapelle ; la nouvelle exposition de la Villa Bernasconi qui, dans ce cadre, accueille une initiative conjointe Ville de Genève, F-Information : « Cœurs migratoires », qui est d'actualité vu ce qui se passe à Genève avec l'accueil de nombreux migrants ; la manifestation La Grande Ourse qui a été présentée à la Commission de la culture, cette manifestation se déroulera durant le mois d'avril, tournée autour d'une troupe de marionnettes, et qui proposera des spectacles non seulement pour enfants, mais également pour adultes.

M. BONFANTI : pas de communication.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DES COMPTES 2015

M. LORENZINI :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2015 de notre Ville.

En regard d'un bénéfice budgété de Fr. 82'000.--, les comptes 2015, qui viennent d'être audités, sont bouclés avec un réjouissant excédent de revenus de Fr. 6'930'851.90.

Cet excédent s'explique globalement par la résultante conjuguée de deux éléments :

Premièrement, au niveau des chiffres liés à la fiscalité, l'écart net par rapport au budget est de + Fr. 3.37 millions. Certes, des écarts sont constatés sur chaque rubrique qui la compose : la production estimée, qui ne progresse pas entre 2014 et 2015, les frais de perception, les pertes sur débiteurs et les correctifs d'années antérieures, largement positifs, pondérés par les fluctuations de provisions fiscales. A cela s'ajoute les données de la taxe professionnelle communale, la péréquation intercommunale et la compensation financière aux communes frontalières.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

En ce qui concerne l'impôt 2015 des personnes physiques, le budget tenait compte de l'arrivée de nouveaux contribuables. La production estimée par l'Administration fiscale cantonale (AFC) est de moins Fr. 330'000.- par rapport aux prévisions budgétées, ou moins 0.48%.

En se concentrant uniquement sur la progression de la production estimée de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire entre 2014 et 2015, production qui représente 68% du total de cet impôt, on constate une stagnation, puisqu'elle s'établit à seulement +0.27%. Notre taux de part privilégiée, soit la part d'impôt qui revient à la commune de domicile, influence également dans une moindre mesure la progression, puisqu'il se détériore de 1 point, passant de 56% en 2014 à 55% en 2015.

Les correctifs d'années antérieures nous ont donné le lot habituel d'effets non projetés et non explicables. Les données estimées sont positives à hauteur de Fr. 4.4 millions, dont Fr. 3.7 millions rien que pour 2013 et 2014.

Quant au volume de la production estimée de l'impôt des personnes morales, on enregistre un chiffre record proche de celui de 2010, de Fr. 9.1 millions, après être passé durant ce dernier lustre par des estimations inférieures et fluctuantes d'une année à l'autre. La part des correctifs estimés d'années antérieures est positive de + Fr. 1.1 million.

Deuxièmement, on constate une bonne maîtrise des charges ordinaires, hors éléments extraordinaires, mais il convient de mesurer l'amplitude de l'écart sur la nature 31, biens services et marchandises, qui s'élève à moins Fr. 2.8 millions, soit des dépenses inférieures au budget de l'ordre de 10%.

Aux comptes des investissements du patrimoine administratif, la part à financer s'est élevée à Fr. 27 millions, contre Fr. 36.5 millions prévus au budget. Au niveau des dépenses, on constate que près de 80% de la planification s'est concrétisée.

Quant à la dette communale, elle a passé de Fr. 107'000'000.- à Fr. 136'000'000.- en fin d'année, essentiellement pour financer le volume substantiel des investissements, comme nous le verrons plus loin en détail. Au vu du faible niveau des taux, les charges d'intérêts sont en baisse, le taux moyen de la dette s'établit à 1.46% au 31 décembre 2015.

Enfin, le résultat net des immeubles du patrimoine financier n'a pas atteint les objectifs fixés au budget. Il est inférieur de Fr. 873'000.- ou moins 14.6%, en raison de revenus non réalisés de Fr. 215'000.- et de dépassements constatés sur plusieurs rubriques de charges pour Fr. 658'000.-. Des éléments d'explication seront bien sûr fournis à la Commission des finances.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 108.68 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 102.09 millions, soit un écart favorable de Fr. 6.59 millions.

Le total des charges, sans les immeubles, s'inscrit à Fr. 106.84 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 107.97 millions, soit un disponible net de Fr. 1.13 million.

Alors que le résultat net des immeubles s'élève à Fr. 5.09 millions, et compte tenu de ces éléments, l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 6,93 millions.

Pour mieux comprendre ce résultat, voici sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2015 :

En millions de francs

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Résultat net du budget 2015	0.08
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
Pertes sur débiteurs fiscaux et fluctuations de provisions fiscales	-2.45
Dépassement sur la nature 30 "charges de personnel"	-1.03
Disponible sur le poste "biens, services et marchandises" (P.A.)	2.84
Gain sur les intérêts passifs	0.64
Disponible sur les subventions versées	0.54
Disponible sur la rubrique amortissements du patrimoine administratif	0.47
Autres postes de charges, disponible net	0.12
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
Impôts, fonds de péréquation et taxe professionnelle	5.52
Utilisation de provisions fiscales excédentaires	0.35
Autres revenus, excédents nets	0.72
<u>Ecart sur le résultat des immeubles du patrimoine financier</u>	-0.87
Résultat final 2015	<u><u>6.93</u></u>

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2015 avec les différentes rubriques qui les composent :

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

En tenant compte du résultat net du patrimoine financier de Fr. 5.09 millions, les revenus s'élèvent à Fr. 113.77 millions contre Fr. 107.56 millions aux comptes 2014, et Fr. 108.05 millions au budget 2015. L'écart positif par rapport aux comptes 2014 est de Fr. 6.21 millions ou de + 5.8 %.

L'essentiel des revenus de notre collectivité provient du produit de l'impôt communal. En matière de valeur de production brute, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques évolue de la manière suivante :

- aux comptes 2014	65.51 mios	(- 7.42 %)
- aux comptes 2015	73.26 mios	(+ 11.82 %)
- au budget 2015	69.20 mios	
- au budget 2016	72.56 mios	

En se basant sur les chiffres fournis par l'Administration fiscale cantonale (AFC), la production brute globale des personnes physiques est en augmentation de 11.8% par rapport aux comptes 2014. Mais si nous comparons l'impôt estimé entre les exercices fiscaux 2014 et 2015, net des correctifs des années précédentes, estimés ou notifiés, la progression est quasi nulle, puisque négative d'un très léger -0.2%.

Les correctifs d'années antérieures totalisent la somme de Fr. 4.4 millions. A ce sujet, l'AFC nous renseigne : *"la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation, positifs ou négatifs, viennent alimenter les comptes. Ils intègrent les modifications apportées par l'AFC au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclement à l'évaluation qui en est faite*

Séance ordinaire du 24 mars 2016

lors du bouclement courant. Après six années d'estimations successives, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables."

S'agissant de l'impôt cantonal et communal (ICC) au barème ordinaire, l'AFC nous fournit conjointement les informations suivantes :

La production 2012, à ce jour, a été notifiée à raison de 96.2%, le solde restant une estimation. La production 2012 enregistre un écart positif estimé en 2015 de Fr. 241'187.--.

La production 2013 a été notifiée à raison de 91.8%, et le solde est constitué d'estimations. Cette production enregistre un écart positif estimé en 2015 de Fr. 2'109'662.--.

La production 2014 a été notifiée à raison de 58%. On constate en 2015 que le correctif total estimé, également positif, s'élève à Fr. 1'650'087.--.

L'estimation de la production 2015 montre une progression insignifiante de Fr. 135'828.-- ou + 0.27% par rapport à l'exercice fiscal 2014, en tenant compte des correctifs inhérents à cet exercice.

Quant à l'impôt à la source, les rentrées laissent apparaître une très légère diminution de 1%, soit moins Fr. 179'000.-- par rapport à l'exercice précédent. La proportion de l'impôt à la source par rapport à la production brute globale se situe à 25.2%.

D'une manière générale, en associant les impôts sur les prestations en capital, l'impôt à la source et la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2015 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2014 ainsi corrigé, ne progresse pas. Par définition, s'agissant de productions en majeure partie estimées, les effets de l'arrivée de nouveaux contribuables ne peuvent encore se mesurer pleinement.

Au final, l'estimation globale 2015 portée en compte est de 5.8% supérieure à la production estimée au budget.

La provision pour estimation de la production est maintenue à 20%, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations, en lien avec les incertitudes des éléments sujets à modification qui affecteront les productions de l'année courante et des années passées.

Le reliquat passe de 32.4 millions au 31 décembre 2014 à Fr. 33.5 millions au 31 décembre 2015, soit + Fr. 1'158'400.- ou + 3.6%. La provision sur reliquat est maintenue à 50%, estimée suffisante pour faire face à d'éventuels risques de récupération.

L'impôt communal sur le bénéfice et le capital perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

- aux comptes 2014	6.20 mios	(- 20.08%)
- aux comptes 2015	9.07 mios	(+ 46.24%)
- au budget 2015	7.05 mios	
- au budget 2016	6.56 mios	

La production brute globale des personnes morales par rapport aux comptes 2014 est en nette augmentation, soit + 46.24%. Les correctifs d'années antérieures sont en net positif de Fr. 1.1 million sur l'exercice 2015.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

L'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, nous indique que l'estimation de la production 2015, par rapport à l'estimation corrigée de 2014 ne progresse quasiment pas (+ Fr. 230'000.- ou + 3%).

L'administration fiscale nous informe qu'afin d'anticiper les risques liés aux fluctuations d'estimation, un panel d'entreprises lui répond, deux fois par an, à des questions portant sur l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. Ainsi, le propre taux de croissance est appliqué à chaque entreprise du panel, sur la base des retours de questionnaire les plus récents. Pour les autres entreprises, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

La production estimée 2014 est basée sur 29.3% d'impôts notifiés. La production reflétée dans les comptes 2015 est constituée quant à elle de 100% d'estimation. La provision de 20% est maintenue pour couvrir une situation de risque sur l'impôt courant estimé des personnes morales.

Le reliquat a fondu, alors qu'il avait fortement augmenté entre 2013 et 2014. Il passe de 1.46 million au 31 décembre 2014 à Fr. 0.54 million au 31 décembre 2015, soit - Fr. 926'100.--. La provision sur reliquat est maintenue à un taux de 50%.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

- aux comptes 2014	8.85 mios	(- 0.39 %)
- aux comptes 2015	8.80 mios	(- 0.59 %)
- au budget 2015	9.00 mios	
- au budget 2016	8.50 mios	

Le résultat 2015 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2013 et 2014, période de calcul pour la taxation 2015 d'une partie des groupes professionnels.

L'autre source des revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2012 et 2013. Le niveau de la production 2015 est sensiblement le même qu'en 2014, preuve s'il en est de la bonne stabilité de notre environnement économique.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus :

- les revenus divers du P.A. s'élèvent à Fr. 6.43 millions, contre 7.49 millions en 2014. Cette rubrique recouvre en autres les émoluments administratifs, les loyers des IEPA, les redevances d'utilisation et prestations de services (piscine, salles, cimetière, etc.), les rétrocessions des financements spéciaux, les ventes des cartes CFF et de repas dans les restaurants scolaires, les remboursements des assurances, les encaissements des amendes, ainsi que les utilisations de provisions excédentaires.
- les loyers du patrimoine administratif atteignent la somme de Fr. 5.08 millions, contre Fr. 4.77 millions en 2014.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4.88 millions contre Fr. 5.24 millions au budget et Fr. 4.56 millions en 2014. Ce fonds est alimenté par 20% des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes.
- les subventions allouées aux comptes de fonctionnement se montent à Fr. 394'500.--, contre Fr. 426'400.-- aux comptes 2014.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

- les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent la somme de Fr. 280'900.--, contre Fr. 270'000.-- aux comptes 2014. Cette rubrique comprend la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie.
- le produit des intérêts et des participations du patrimoine administratif s'élève à Fr. 176'500.--.

LES CHARGES

Le total des charges s'élève cette année à Fr. 106.84 millions contre Fr. 100.62 millions en 2014, ce qui représente une augmentation de Fr. 6.22 millions, ou + 6.2%.

Par rapport au budget 2015, les charges sont inférieures de Fr. 1.13 million, ou – 1%.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Charges de personnel : Fr. 27.19 millions aux comptes 2015, contre Fr. 26.23 en 2014. Le budget 2015 s'élevait à 26.15 millions. L'écart s'explique principalement par un montant de Fr. 930'000.- qui a été porté en compte pour solder la constitution de la provision pour les engagements de prévoyance des deux nouveaux Conseillers administratifs.

Biens et services : Fr. 24.44 millions en 2015 contre Fr. 24.62 millions en 2014, soit une légère baisse de Fr. 172'000.-. En regard d'un budget 2015 de Fr. 27.28 millions, on constate un disponible important sur les biens, services et marchandises de l'ordre de 10%, soit Fr. 2.84 millions.

Subventions : Fr. 18.40 millions en 2015 contre Fr. 16.58 millions en 2014, et Fr. 18.93 millions au budget 2015.

Amortissements du patrimoine administratif : Fr. 16.51 millions en 2015 contre Fr. 15.34 millions en 2014. Le budget 2015 s'élevait à Fr. 16.97 millions.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'Association des communes genevoises et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FASE : Fr. 9.72 millions en 2015 contre Fr. 8.57 millions en 2014 et Fr. 9.82 millions au budget 2015.

Contributions à d'autres collectivités : pour Lancy, Fr. 5.41 millions en 2015 contre Fr. 5.23 millions en 2014. La part de la compensation financière aux communes frontalières correspond à Fr. 4.77 millions. Le solde de la rubrique est constitué de Fr. 636'500.-- à titre de contribution à la loi de 2009 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale; la commune verse une part contributive depuis 2012.

Intérêts passifs : Fr. 1.73 million en 2015 contre Fr. 2.25 millions en 2014. Le budget 2015 prévoyait la somme de Fr. 2.38 millions, soit une économie de Fr. 643'000.--.

Amortissements du patrimoine financier : contre un budget de Fr. 1 million, ce poste totalise la somme de Fr. 3.4 millions aux comptes 2015. Cette somme comprend les pertes sur débiteurs fiscaux, constituées des remises et irrécouvrables, ainsi que les imputations forfaitaires, pour Fr. 0.7 million, selon les chiffres fournis par l'administration fiscale, et les fluctuations de provisions fiscales des personnes physiques et morales qui se montent à Fr. 2.7 millions.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

DETTE COMMUNALE

La dette communale a augmenté de Fr. 29 millions, passant de Fr. 107 millions au 31 décembre 2014 à Fr. 136 millions au 31 décembre 2015. On enregistre les mouvements suivants :

- a) remboursements d'un emprunt à long terme, arrivé à échéance, pour Fr. 16 millions
- b) amortissements partiels de quatre emprunts, pour Fr. 5 millions
- c) besoins en financements, 5 nouveaux emprunts pour un total de Fr. 45 millions
- d) avance à terme fixe de Fr. 5 millions, d'une durée de 3 mois renouvelable.

Les besoins accrus en liquidité cette année découlent directement des deux facteurs suivants :

- remboursement à l'Etat de Genève d'un solde résultant du trop-perçu sur les rentrées fiscales 2014 de Fr. 3.7 millions
- programme des investissements particulièrement volumineux, comme on le constatera ci-après.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 1.46 % au 31 décembre 2015, contre 2.13% une année auparavant.

LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2015, le Conseil municipal a voté 36 crédits d'investissements, pour la somme de :

- Fr. 23,75 millions (dépenses brutes) au patrimoine administratif
- Fr. 2,5 millions (dépenses nettes) au patrimoine financier

soit un total de Fr. 26,25 millions

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, il convient de relever les objets financièrement les plus importants :

- La construction de la nouvelle Maison de Quartier du Plateau, pour un total, sans les frais d'étude, de Fr. 4.98 millions
- Les réaménagements de chaussée et les constructions de collecteurs aux chemins des Maisonnets et de Claire-Vue Fr. 3.60 millions
- Le réaménagement du parc Louis-Bertrand Fr. 3.30 millions
- La rénovation et la transformation de la Maison Roederer, annexe de la Villa Bernasconi Fr. 2.30 millions
- Le réaménagement de la place du 1er-Août Fr. 1.77 million
- Les assainissements énergétiques des vitrages des bâtiments du patrimoine administratif Fr. 1.25 million
- Les réfections des terrains synthétiques "A" et "B" du stade de Florimont Fr. 1.20 million

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Parmi d'autres objets votés par le Conseil municipal, notons également les dépenses engagées pour procéder à la réfection des surfaces extérieures de l'école des Morgines et aux travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment du Terrain d'aventures Lancy-Voirets.

Les dépenses effectives

Les dépenses brutes effectives relevées aux comptes 2015 totalisent la somme de Fr. 52.55 millions, à mettre en regard d'une planification évaluée à Fr. 66.79 millions. Le volume des dépenses qui ne s'est pas concrétisé s'élève donc à Fr. 14.24 millions, ou -21%. Partant d'un programme intentionnel très ambitieux, force est de constater que les dépenses ont atteint cette année un record, qui n'ont pas été sans incidence sur l'évolution du niveau de la dette.

La répartition patrimoine administration/patrimoine financier s'établit de la manière suivante :

- a) Fr. 46.19 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 57.81 millions;
- b) Fr. 6.36 millions pour le patrimoine financier, contre un budget de Fr. 8.98 millions.

Un rapide examen situe les différences entre les estimations et la réalité sur des objets tels que le chantier du Megaron, moins Fr. 4.7 millions par rapport à la planification, ou sur des intentions dont les dépenses ont été repoussées : aménagements de parcs (- Fr. 2 millions), travaux sur les collecteurs (- Fr. 2 millions), construction de la nouvelle maison de quartier du Plateau (- Fr. 1.4 millions) et rénovation de la Maison Roederer (- Fr. 900'000.--).

Concernant le patrimoine financier, les travaux de rénovation du bâtiment Tressy-Cordy 3 n'ont pas débuté comme prévu (- Fr. 1 million), et la réserve de Fr. 1 million pour l'acquisition de parcelles n'a pas été utilisée.

Le montant dépensé de Fr. 52.55 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	16.51 millions
Subventions et recettes diverses	Fr.	<u>2.66 millions</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	19.17 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 33.38 millions compensée par le résultat 2015. Au final, la dette augmente de 29 millions, en tenant compte des autres positions bilancielle à financer.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de Frs. 6.93 millions en regard d'un résultat escompté de Fr. 82'000.--.

Ce résultat positif 2015 peut essentiellement s'expliquer par les éléments d'économie ou de reliquats d'impôts des années précédentes.

Ce résultat positif ne doit pas occulter la réalité de l'évolution des estimations des recettes fiscales transmises par l'Administration fiscale cantonale qui démontre bien la stagnation des recettes fiscales, que ce soit au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Fort heureusement et globalement, la fonction impôts se situe au-dessus du budget 2015, en

Séance ordinaire du 24 mars 2016

particulier grâce à l'augmentation de l'impôt personnes morales, à l'augmentation de nouveaux habitants et à la plus faible baisse que budgetée de la taxe professionnelle.

Au niveau des investissements, outre le constat que votre Conseil municipal a voté en 2015 pour Fr. 26,25 millions de crédit d'investissement à réaliser ces prochaines années, il est intéressant de remarquer que les dépenses réellement dépensées sur la base des factures reçues se sont élevées à Fr. 52,55 millions, soit Fr. 14,24 millions de moins de ce qui était prévu au budget des investissements 2015, soit Fr. 66,79 millions.

Ces importantes dépenses pour la plupart décidées lors de la précédente législature ont bien évidemment eu une incidence directe sur notre dette, mais nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté politique d'investissement imposée par le développement de la commune et les besoins croissants de la population.

En 2015, la dette a donc augmenté de manière substantielle pour atteindre le montant de 136 millions, soit +29 millions. Ce processus, comme vous avez pu le découvrir lors de l'élaboration du budget en fin d'année dernière, va se poursuivre ces prochaines années, nos recettes fiscales stagnantes et les investissements déjà votés ou à voter étant nombreux.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements ou d'infrastructures publiques, d'équilibrer notre budget en fonction des prestations offertes à la population et par conséquent, de renforcer nos recettes fiscales, en particulier grâce à l'augmentation du nombre de contribuables et à l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire. A ce propos, l'intégration des nouveaux contribuables de la Chapelle devrait être effective en 2016, de quoi améliorer quelque peu nos rentrées fiscales.

En 2016, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont incertains. On relèvera également que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux effets sur notre fiscalité communale suite à la mise en place de RIEIII qui devrait être effectif en 2018. Votre Conseil administratif suit cela de très près et se battra avec l'ACG pour que les communes ne soient pas les grandes perdantes de cette nouvelle fiscalité.

Malgré tout, cette saine situation autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population;
- poursuivre notre volonté de construire ou de collaborer à la construction de logements pour notre population ;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et du logement l'examen des comptes 2015, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du Service financier pour leur excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine AYMONT, et son collaborateur direct

Séance ordinaire du 24 mars 2016

M. Alexandre CHOUET, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative.

Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il fournit tout au long de l'année et qui s'exprime particulièrement cette année avec des dépenses bien inférieures au budget prévu dans le fonctionnement courant et je lui adresse toute la gratitude du Conseil administratif.

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Ecole des Palettes – Réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 2'000'000.--) (048-16.03)

M. FONTAINE : le Bureau a décidé de renvoyer ce sujet à la Commission du développement durable au lieu de l'habituelle Commission des travaux. En effet, le service de l'environnement a déjà par le passé géré la rénovation des différents préaux d'écoles de la commune, en dernière date, en 2015, celui de l'école des Morgines pour Fr. 680'000.--.

M. BONFANTI : oui, c'est juste, cela fait de nombreuses années maintenant que c'est le service de l'environnement qui gère ces aménagements extérieurs, dont les préaux, en coordination avec le service des travaux et de l'urbanisme.

En ce qui concerne cet arrêté, l'école des Palettes est en travaux depuis environ 5 ans. La rénovation des bâtiments arrive à son terme, il est maintenant temps de s'occuper des aménagements extérieurs, c'est-à-dire les collecteurs, les revêtements et les massifs qui sont dans un état relativement mauvais, ce qui implique une remise en état. C'est le service de l'environnement qui va piloter ces travaux cet été - si vous le souhaitez bien entendu - en coordination avec le service des travaux et de l'urbanisme.

M. VINCENT : j'ai juste une question. J'avais le sentiment que depuis quelques années certains travaux de préaux d'école étaient traités par la Commission du développement durable parce que peu de sujets étaient traités dans cette commission. Je m'interroge toutefois, quand on parle de réfection des collecteurs et des aménagements pour Fr. 2'000'000.—, si c'est effectivement bien à la Commission du développement durable de traiter ce genre de choses et pas plutôt à la Commission des travaux, puisqu'on est sur des travaux qui touchent plutôt à cette commission.

Je proposerai simplement que l'on renvoie cet objet à la Commission des travaux plutôt qu'à la Commission du développement durable, laquelle a bien d'autres choses à traiter aujourd'hui avec notre nouveau Conseiller administratif et de ce fait, je ne vois pas vraiment l'intérêt que ceci termine au développement durable.

M. BONFANTI : je vous donne une indication complémentaire par rapport à ce choix.

Au point b), vous verrez que nous avons une entrée en matière pour des travaux qui ont lieu à l'école du Petit-Lancy. Ces travaux ont été attribués au service des travaux alors qu'au départ c'est le service de l'environnement qui devait gérer cela. L'objectif est de pouvoir répartir le pilotage de ces différents travaux entre les deux services, parce qu'avec l'urbanisme qui s'effectue actuellement sur la commune, avec l'Adret, avec les différents projets qui ont lieu, on ne peut pas tout donner au service des travaux car il risque de se retrouver sous l'eau.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

L'objectif est de pouvoir séparer ces différents projets au travers des deux services, pour que l'on puisse arriver à une solution la plus convenable possible.

Comme je le répète, le pilotage est donné au service de l'environnement qui travaillera quotidiennement avec le service des travaux au niveau du génie civil pour tout ce qui concerne les collecteurs. Quand cet objet sera présenté à la commission, des représentants du service des travaux seront bien entendu présents pour expliquer toute la problématique des collecteurs.

Donner cela aux travaux serait pour moi une mauvaise solution, parce que ce serait donner beaucoup trop de travail au service des travaux, qui en a déjà bien assez.

M. FONTAINE : je mets au vote la proposition de renvoi à la Commission des travaux et constructions au lieu de la Commission du développement durable.

Vote refusé par 25 non, 2 oui, 2 abstentions.

L'entrée en matière est acceptée par 27 oui, 0 non, 2 abstentions, avec renvoi à la Commission du développement durable.

b) Aménagements extérieurs de la salle communale du Petit-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 950'000.--) (049-16.03)

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : il s'agit du réaménagement partiel du préau de l'école du Petit-Lancy, qui est principalement lié aux travaux de transformation/rénovation de la salle communale du Petit-Lancy, et qui nécessite de reprendre la partie qui entoure cette salle et qui déborde un peu sur le préau. C'est notamment la raison qui a amené à faire traiter le dossier par le service des travaux, puisque c'est ce service qui a suivi les travaux de rénovation. L'idée est que ce soit le même collaborateur qui continue de superviser ce dossier.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

c) Création d'un point de récupération enterré au chemin de la Vendée et agrandissement d'un point de récupération enterré au chemin du Fief-du-Chapitre – Crédit d'investissement (Fr. 295'000.--) (050-16.03)

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer ce point en Commission du développement durable.

M. BONFANTI : il s'agit de continuer notre politique d'installation de points de récupération afin d'augmenter le taux de récupération dans la commune. Il vous est demandé de voter sur l'installation d'un point de récupération à proximité des tours Cérésolle et d'agrandir un point existant au chemin du Fief-du-Chapitre au Petit-Lancy également.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission du développement durable.

Séance ordinaire du 24 mars 2016**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 mars 2016 –
Rapporteur : M. Steeve RAY****a) Chemin Gérard-de-Ternier 12 – Assainissement des éclairages – Crédit d’investissement
(Fr. 98'000.--) (047-16.02)**

M. RAY présente le sujet : le chef du service de l’environnement a reçu des remarques de la part de ses collaborateurs, car leur manière de travailler a évolué dans le temps et l’éclairage de ce bâtiment ne correspond plus à leurs besoins.

L’éclairage du bâtiment de la voirie est vétuste et consomme beaucoup d’énergie, raison pour laquelle une étude a été réalisée sous la conduite du service des travaux. Au lieu de remplacer les anciens éclairages par des nouveaux, la commune a jugé utile de mandater le bureau ILICO, spécialiste dans les concepts d’éclairages, pour repenser l’éclairage de ce bâtiment et choisir une variante qui corresponde au mieux aux besoins des collaborateurs. Les ingénieurs du bureau ILICO ont réalisé un audit énergétique dans le bâtiment en relevant le nombre et la puissance des lumières ainsi que l’éclairage que celles-ci délivrent et l’éblouissement qu’elles provoquent.

L’audit a permis de dégager les différents enjeux auxquels sont soumis l’éclairage du bâtiment et sa consommation : l’indice de consommation du bâtiment est le plus élevé sur l’échelle de comparaison, car les technologies qui y sont présentes sont relativement vétustes et extrêmement énergivores. L’étude réalisée permet de diviser jusqu’à cinq la consommation actuelle des lumières qui représente 20 à 30 % de la consommation énergétique du bâtiment pour une facture de plus de Fr. 11'000.--.

Différentes zones ont été analysées, par exemple : la halle, la zone de stockage, zone de l’atelier automobile, il en ressort que l’éclairage est de mauvaise qualité avec une alternance entre les zones lumineuses et les zones d’ombre. Les travaux proposés corrigent l’ensemble des défauts constatés. Les estimations réalisées auprès d’installateurs sur le canton de Genève indiquent que la Ville de Lancy économisera Fr. 17'000.-- en moyenne sur la durée totale des installations d’éclairage estimée 15 ans.

Résumé de points relevés :

- Amélioration de la sécurité pour les usagers
- Remise à niveau de la valeur du bâtiment
- Augmentation du taux de couverture de l’installation photovoltaïque présente sur le toit
- Amélioration de la fiabilité du matériel
- Réduction des coûts de maintenance puisque les LED sont durables

Les membres de la commission acceptent le crédit d’investissement à l’unanimité.

M. RAY commente les images sur écran.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu que l’éclairage du dépôt de la voirie, au 12, chemin Gérard-de-Ternier, date de la construction du bâtiment et arrive en fin de vie ;

Vu que l’actuel éclairage ne répond plus aux besoins des utilisateurs ;

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Vu que le remplacement de l'éclairage permettrait de diminuer les charges énergétiques et les émissions de CO2 ;

Vu que ce projet répond aux objectifs cantonaux et fédéraux de diminution des consommations électriques et plus largement à une perspective de développement durable ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 mars 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 98'000.-- destiné au remplacement de l'éclairage du 12, chemin Gérard-de-Ternier ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements sous la rubrique 62.503 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.143 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par :*
 - *Une subvention du programme « Ambition Négawatt » (SIG), estimée à Fr. 3'000.--, rubrique 62.669*
 - *Une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques, non estimée en l'état, rubrique 62.661 ;*
5. *d'amortir la somme nette en 10 ans, dès 2017, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331.*

L'arrêté 047-16.02 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Divers

=====

M. RAY présente le sujet : un/une commissaire questionne M. LORENZINI au sujet du quartier des Semailles au sujet duquel un point de l'ordre du jour était consacré lors d'une séance de l'aménagement. Il est expliqué que la DGT a proposé un aménagement du tracé du tram visant à empêcher le trafic automobile de pénétrer dans la poche du PDQ des Semailles. Le Conseil administratif conteste cet aménagement, car l'exécutif juge problématique que les automobilistes ne puissent plus pénétrer par cet endroit. M. LORENZINI et M. BONFANTI se sont rendus sur place et ont constaté que la proposition de la DGT est la plus « fluide » parmi les sept scénarios qui ont été envisagés. La DGT déposera son aménagement du tracé du tram pour ne pas retarder son processus. Les conseillers municipaux devront faire un recours formel s'ils souhaitent défendre le PDQ qui prévoyait l'accessibilité en question.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Un/une commissaire note que les travaux du Mégaron seront probablement reportés de quelques mois. Ces travaux, dont l'achèvement était prévu pour le mois de septembre 2017, ne se termineront qu'à la fin de l'année 2017. M. LORENZINI a toujours entendu que les travaux se termineraient à la fin de l'année 2017. Il fera le nécessaire pour faire parvenir une planification plus précise des travaux aux conseillers municipaux.

- 9) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 mars 2016 -
Rapporteur : M. Steeve RAY**
**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 14 mars 2016 -
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**

Quartier de l'Adret/Pont-Rouge – Aménagement du chemin de l'Adret hors périmètre de la place de la Gare – Crédit d'étude (Fr. 529'000.--) (045-16.02)

=====

M. RAY présente le sujet :

Le PLQ de l'Adret prévoit la réalisation par étapes de cinq lots de construction. Les trois premiers lots sont situés le long de la place de la gare, à l'entrée du périmètre où le garage Jaussi est actuellement en cours de démolition. Deux autres lots s'enchaîneront en parallèle quelques mois plus tard. Un aménagement constitué notamment du chemin de l'Adret ainsi que des aménagements latéraux à ce chemin visant à prolonger la place de la gare doivent être réalisés pour relier les lots susmentionnés. Ces aménagements doivent faire l'objet d'études et, pour ce faire, la Ville de Lancy organise un appel d'offres à mandat pour un architecte-paysagiste et un ingénieur civil, raison pour laquelle le crédit d'étude de Fr. 529'000.-- est demandé. En raison du nombre élevé de mandataires qui connaissent déjà le secteur, le service des travaux et de l'urbanisme a décidé de procéder par une procédure sur invitation avec les paysagistes qui sont déjà impliqués sur le projet de l'Adret. Les éléments à étudier dans le cadre de cette étude sont les aménagements en surface et les infrastructures, autrement dit le mobilier, les plantations, les revêtements ou encore le positionnement et la forme que prendront les éco-points, ainsi que tous les aspects liés au réseau des aménagements, autrement dit la récolte des eaux, les éclairages publics ou les arrosages.

Le service des travaux et de l'urbanisme distingue, pour des questions de complexité et de nature d'aménagement, deux grands secteurs :

Le premier, appelé « extension de la place de la gare », qui a connu des évolutions programmatiques, telles qu'une vélo-station et des éco-points, qui l'ont rendu de plus en plus complexe.

Le deuxième, appelé « noue de rétention, voirie et point sud », qui est plus facile dans son traitement que le premier. La « noue de rétention » est le périmètre qui se situe au-dessus du futur parc provisoire ; la « voirie » est une voirie simple devant les lots C et D et qui débouche sur l'avenue Eugène-Lance ; la « pointe sud », elle, est une vaste noue de rétention par laquelle les véhicules du CEVA et des CFF accéderont pour entretenir les voies.

Le crédit couvrira les phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage, le dépôt d'autorisation de construire, les appels d'offre liés à l'opérationnel et les rapports d'adjudication qui permettront de préparer les demandes de crédit d'investissement en vue des travaux opérationnels. Le profil recherché pour le pilote de l'ouvrage est celui d'un architecte-

Séance ordinaire du 24 mars 2016

paysagiste qui aura la charge de développer le projet global et devra être secondé par des mandataires spécialisés tels que des ingénieurs civils, des sanitaires, des électriciens.

Les membres de la commission acceptent le crédit d'investissement à l'unanimité.

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : ce crédit d'étude concerne l'aménagement des espaces extérieurs publics du quartier de l'Adret. Il est passé en Commission des finances parce que le montant du crédit d'étude était plus élevé que ce qui était initialement prévu à l'été 2015.

La variation est due à la modification du périmètre d'étude. Celui-ci est étendu à l'entier de l'emprise maximale de la cession gratuite au domaine public prévue par le PLQ. Il inclut dorénavant l'extension de la place de la Gare et le raccord jusqu'à l'avenue Eugène-Lance. Le périmètre d'étude passe ainsi de 6'400 m² à 10'230 m² et le crédit d'étude passe de Fr. 325'000.-- à Fr. 528'075.--. Le plan financier du crédit d'étude montre que les deux montants les plus élevés sont les honoraires de l'architecte paysagiste, qui sera le pilote de cette étude, ainsi que ceux de l'ingénieur civil.

Le financement du projet se fera notamment grâce aux recettes du fonds global de la taxe d'équipement de la Ville de Lancy qui sera alimenté par les 17 immeubles prévus au PLQ.

Il y a deux méthodes pour calculer la taxe d'équipement. La première méthode se base sur un montant forfaitaire de 45.--/m² multiplié par la surface brute de plancher définie au PLQ, soit 75'000 m². La recette se monte alors à Fr. 3'375'000.--. La seconde méthode est basée sur le coût réel du montant des travaux, plafonné à 75% et à 130.--/m². Selon cette méthode, la recette se monte à Fr. 8'250'000.- parce qu'il est possible d'additionner le coût estimé du chemin de l'Adret à celui des travaux de la place de la gare de Lancy Pont Rouge. C'est donc le double qui pourrait être perçu.

L'avantage de la première méthode se situe au niveau de la temporalité, la taxe étant perçue au moment où l'autorisation de construire est délivrée, soit avant les travaux. En appliquant la deuxième méthode, le montant serait perçu une fois les travaux terminés et sur présentation des justificatifs de coûts, en l'occurrence à l'horizon 2021.

Selon M. LORENZINI, cette seconde méthode est peu pratiquée en raison de mauvaises expériences lorsqu'il s'agissait de récupérer la taxe après travaux auprès de promoteurs privés ayant mis la clé sous la porte à la fin des travaux. Dans le cas de l'Adret, les promoteurs étant des institutionnels, il n'y a pas de risque à l'appliquer.

A la remarque d'un commissaire sur le fait que la place de la gare ne fait pas partie du crédit d'étude, il est précisé que la commune a le droit de considérer tout le chemin de l'Adret. La place de la Gare étant le début de ce chemin, il est possible pour la deuxième méthode de calcul de la taxe, d'additionner le coût des travaux de la place.

A la question de savoir si les 3 millions supplémentaires de recettes vont être supportés par la Fondation lancéenne du logement pour les personnes âgées et par la Fondation pour le logement de Lancy, M. LORENZINI confirme que ce sera le cas pour les immeubles desdites fondations, mais en partie, puisqu'il y a 17 immeubles au total qui participeront à la taxe d'équipement.

Le crédit d'étude est voté à l'unanimité.

M. FLURY : j'ai une question concernant le libellé et la portée de l'arrêté que nous allons voter ce soir. Dans l'arrêté et dans le procès-verbal de la Commission des travaux, il est parlé de Fr. 529'000.--, alors que sur la convocation de l'ordre du jour, il est mentionné Fr. 601'000.--.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

M. FONTAINE : vous devez avoir un projet d'ordre du jour, sur l'ordre du jour final, il est bien mentionné Fr. 529'000.--.

M. FLURY : donc je retire ma question, merci.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je mets au vote cet arrêté.

Vu le plan localisé de quartier 29'584 du quartier l'Adret adopté par le Conseil d'Etat le 20 septembre 2010 ;

Vu la nécessité d'entreprendre les études pour la réalisation du chemin de l'Adret, hors périmètre de la place de la Gare ;

Vu que ces études prévoient les phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage, de dépôt de requête en autorisation de construire, d'appel d'offres, ainsi que les rapports d'adjudication des différents lots ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 mars 2016 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 14 mars 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 529'000.-- destiné à l'étude pour la réalisation de l'aménagement du chemin de l'Adret, hors périmètre de la place de la Gare ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements sous la rubrique 62.501 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;*
4. *de financer partiellement ou en intégralité ce crédit par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'équipement, sous réserve des disponibilités du fonds, sous la rubrique 62.610 ;*
5. *en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et, en cas de financement partiel par la taxe d'équipement, seront amortis conjointement en 20 ans sous la rubrique 62.331 ;*
6. *de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 62.331.*

L'arrêté 045-16.02 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 24 mars 2016**10) COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET DU LOGEMENT ET DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 14 mars 2016 – Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA****70, route du Pont-Butin – Réfection générale de la sous-dalle du parking – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 347'000.--) (046-16.02)**
=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : il s'agit d'un crédit d'investissement complémentaire pour la finalisation de la réfection de 4 zones de parking en surface et en sous-sol, soit 2'000 m². Actuellement, la 1ère et la 2ème zone sont terminées.

Les mandataires et ingénieurs civils ont fourni des éclaircissements visant à comprendre pourquoi les études effectuées dans la phase d'avant-projet et projet n'ont pas immédiatement identifié la situation inquiétante concernant l'armature de la dalle. Des problèmes de carbonatation bien plus importants ont en effet été découverts en cours de travaux. Les mandataires ont reconnu avoir été peut-être trop optimistes et pas assez méfiants quant à la surface réelle à traiter, mais les 8 sondages effectués leur semblaient corrects et c'est lors du lavage à haute pression que l'ampleur des dégâts est apparue.

A la question de savoir si les surprises auraient pu être évitées, le mandataire confirme qu'il aurait alors été plus facile de se focaliser sur le problème avec un parking vide et davantage de sondages effectués.

Suite à une remarque du mandataire sur la possibilité de rester dans le cadre du premier budget et de réparer la dalle tel que prévu initialement, M. LORENZINI invoque des échanges précédents avec les mandataires : l'ingénieur avait clairement déclaré qu'il ne prendrait pas le risque de laisser les choses en l'état, que le manque d'enrobage sur les armatures de la nappe inférieure créait un problème statique et un potentiel dégât en raison d'un surpoids sur la dalle supérieure. M. LORENZINI explique qu'il s'agit d'un « non-choix », quand bien même celui-ci est désagréable.

La question des garanties pour le nouveau produit qui sera appliqué est abordée. Le mandataire explique que le fournisseur garantit son produit mais pas son application. Il précise que la maison Sika était présente lors des premières poses, afin de vérifier cette application. M. LORENZINI explique que des garanties légales dans le domaine du bâtiment vont être obtenues et que ces dernières seront de deux ans. Il sera possible d'obtenir, pour certaines opérations, des prolongations de garantie. Cependant, les prolongations n'excéderont pas 5 ans, ce qui est bien inférieur à la durée de vie du bâtiment et des travaux, qui est de 20 ou 30 ans dans le cas présent. La prolongation de garantie serait utile dans le cas d'un grave défaut d'application qui apparaîtrait dans les cinq premières années. Ce ne serait en aucun cas une garantie à long terme.

Plusieurs commissaires relèvent le manque de professionnalisme des mandataires. Ils demandent de les mettre sur une liste rouge. Un commissaire souhaite savoir si la commune pourrait se retourner contre les mandataires. Plusieurs commissaires sont d'avis que les Fr. 8'000.-- d'honoraires supplémentaires ne doivent pas être payés. M. LORENZINI explique qu'il n'existe pas de liste rouge. Il explique également qu'il est toujours possible d'agir juridiquement, mais que les personnes concernées pourraient ensuite attaquer la commune si elles n'étaient pas d'accord. Il partage cependant l'avis des commissaires concernant les honoraires complémentaires : c'est également aux mandataires d'assumer leur responsabilité et leur manque d'études préalables. M. LORENZINI informe que cette somme ne sera pas payée.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Un commissaire a souhaité revenir sur une proposition faite lors du vote du premier crédit et qui concernait un éventuel report des coûts sur les loyers des parkings. A l'époque, le magistrat en charge des finances avait répondu qu'il ne faudrait pas procéder à un tel report uniquement sur le parking en question, mais qu'il faudrait réfléchir à une action au niveau global à Lancy. Les places de parking sont en effet relativement bon marché sur la commune en comparaison avec le reste du canton. Le magistrat avait promis une étude sur toutes les places de Lancy. Le commissaire estime que cela pourrait aisément rembourser les Fr. 347'000.- en question et il propose un amendement à savoir « donner mandat au Conseil administratif pour une réévaluation générale du prix des places de stationnement, en adéquation avec les coûts réels ».

M. LORENZINI rappelle qu'il existe aujourd'hui trois tarifs dans la politique des loyers de la ville de Lancy : Fr. 80.- par mois pour les places extérieures, Fr. 120.- par mois pour les places intérieures et un dernier tarif pour les box. Il confirme que les prix se situent en dessous des prix du marché actuel.

Après un débat sur la notion de coûts réels et sur la pertinence d'inscrire une thématique générale dans un arrêté spécifique à un immeuble, le commissaire retire le projet d'amendement.

Au vote, les commissaires acceptent d'allouer le crédit supplémentaire, avec 14 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions.

M. FONTAINE : avant d'ouvrir le débat, je passe la parole à M. LORENZINI pour des informations complémentaires.

M. LORENZINI : c'est une information complémentaire par rapport au produit SIKA. Il a été évoqué la question du retour d'expérience de ce produit. L'ingénieur civil avait dit lui-même ne l'avoir jamais utilisé et pensait à un retour d'expérience de 3 ans. Entre-temps, on s'est renseigné auprès de l'entreprise Bertolit, qui fait les travaux sur place, elle avait un retour d'expérience de 7 à 8 ans. Donc, on a un retour d'expérience plus long. Mais comme tous les produits de nouvelle génération, puisqu'il s'agit d'un produit particulier, c'est vrai que l'on a rarement des très grands retours d'expérience. Mais ces 7-8 ans de retour d'expérience sont quand même plus importants que les 3 ans évoqués en séance.

Vous dire également que l'on a abordé avec les mandataires les honoraires complémentaires, et ils ont spontanément regretté de ne pas avoir fait eux-mêmes la proposition ...

M. FONTAINE : les honoraires étaient donc de Fr. 8'000.--, inclus dans les Fr. 347'000.--. Est-ce que ce soir on vote Fr. 339'000.— ou Fr. 347'000.-- ?

M. LORENZINI : comme vous voulez. Si vous voulez les retirer

M. COUTO : le groupe MCG va s'abstenir sur cet arrêté, non parce qu'on est contre la question de ce parking, mais parce qu'il y a beaucoup de choses que l'on a trouvé assez incroyables dans les explications de l'architecte. Concrètement, par rapport aux frais qu'il a pris au départ et par rapport à la qualité du travail fourni, on pense que c'est exagéré.

Lorsqu'il est venu s'expliquer devant ce Conseil municipal, on a trouvé que beaucoup de ses explications, pour justifier ce crédit supplémentaire, étaient floues, en disant qu'il n'était pas possible de prévoir l'état de la dalle du parking. En tant que professionnel, il aurait pu faire un meilleur travail.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Nous avons aussi remarqué beaucoup de contradictions dans son discours, voire une tentative peu convaincante pour justifier la mauvaise appréciation qui, à notre avis, a été faite des états des lieux pendant l'étude initiale.

On estime également que ce Conseil municipal a été mis devant le fait accompli, ce qui n'a laissé aucune marge de manœuvre et qu'il nous faut, sans autre option possible, accepter ce crédit supplémentaire pour continuer les travaux.

Encore une autre chose qui nous a étonnés, les travaux sont déjà à moitié faits, sans que le crédit n'ait été voté. Pour toutes ces raisons, ainsi que pour le toupet qu'il a eu d'appliquer les Fr. 8'000.— d'honoraires supplémentaires, qui vont apparemment être enlevés, mais après que l'on ait fait la grimace par rapport à cela. Le groupe MCG s'abstiendra.

M. VINCENT : il est inutile de dire que le mandataire nous a peu convaincus, mais le travail devait être fait. Le groupe PLR acceptera cet arrêté, car il va prendre ses responsabilités et le mal étant fait, il faut bien que l'on avance et que ce soit réparé, terminé et que l'on passe à autre chose.

Il n'en demeure pas moins qu'on a de la mémoire, je sais que notre magistrat aussi, qu'il se souviendra qu'il y a des mandataires qui sont sérieux et d'autres qui le sont moins, et que quand on gère correctement une commune, il faut travailler avec ceux sur lesquels on peut compter et un peu moins avec les autres. S'il n'y a pas de liste noire ou rouge, peu importe comment on l'appelle, il y a en tout cas des sociétés avec lesquelles on a du plaisir à travailler et celles avec lesquelles on en a moins. Je fais confiance à notre magistrat pour qu'à l'avenir il en tienne compte.

Puisque vous attendez un amendement, je vous en propose un pour baisser ce chiffre de Fr. 8'000.— et arriver à Fr. 339'000.— pour que nous puissions au moins partir sur des bases plus sereines avec ces Fr. 8'000.— qu'ils ne méritent pas et qu'ils n'auront pas !

M. COUTO : en plus des Fr. 8'000.--, lors de la séance avec l'architecte, on avait aussi parlé de ces fameux Fr. 10'000.— pour les divers et imprévus. Il faudrait vérifier qu'ils ne viennent pas prendre ces Fr. 8'000.— masqués sous ces Fr. 10'000.--.

M. SIDLER : on a bien compris, les Verts, que cette demande de crédit aujourd'hui est incontournable, si bien que l'on ne s'opposera pas ce soir. Cela ne veut pas dire non plus qu'on le votera tous de bon cœur.

Par contre, il est fait état de la mémoire du magistrat, on en appellera également à la mémoire du magistrat d'ici un mois avec une motion, étant donné que nous avons toujours demandé qu'une étude soit fournie concernant les places de parking. Il s'agissait déjà à l'époque du parc Louis Bertrand, quant à sa fréquentation et comment l'on pouvait améliorer cela, on ne l'avait pas vu venir. Ensuite, lors du premier crédit sur cet objet concernant les coûts réels et les coûts du marché par rapport aux coûts pratiqués, là non plus nous n'avons toujours pas eu d'information et l'on pense que cela devient nécessaire.

On a appris en commission, en lisant le procès-verbal, je vois que la plupart des parkings sont âgés et vétustes. Cela veut dire qu'on n'est pas non plus à l'abri que d'autres cas tels que celui-ci se présentent et qu'il faudra aussi financer.

Donc, on pense que cette étude devient aussi incontournable que ce crédit complémentaire urgent et l'on compte sur les autres partis pour soutenir la démarche. On essaiera de le faire de façon associée durant le mois qui vient.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

La question se pose aussi de savoir si un prix aussi bas qu'il est pratiqué sur la commune n'incite pas à des dérives au niveau de sous-locations ou d'autres soucis qui pourraient se présenter.

On aimerait que les choses soient clairement posées et que l'on place aussi le débat au niveau politique et pas uniquement au niveau technique.

Mme GACHET CREFFIELD : au niveau du parti démocrate-chrétien, on va soutenir cet arrêté. Je ne vais pas répéter ce qu'ont dit d'autres personnes avant moi, je souhaiterais juste relever que M. COUTO a dit que les travaux avaient commencé, mais ce n'est pas sur le crédit voté ce soir, c'est uniquement sur les 10% de réserve qui avaient déjà été votés sur le précédent crédit. Les travaux qui ont déjà été entrepris n'entament pas le crédit qui est voté ce soir.

Ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant, c'est uniquement utiliser les deniers qu'on leur a mis à disposition pour commencer les travaux, mais la surface étant nettement plus grande que ce qui avait été prévu, c'est la raison du vote de ce soir.

M. COUTO : si j'ai bien compris aussi, si l'on n'accepte pas ce crédit supplémentaire, il va quand même falloir payer la différence pour les travaux qui ont été faits sans budget alloué.

M. FONTAINE : je vous propose de voter l'amendement proposé qui ramène ce crédit à Fr. 339'000.--.

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non, 2 abstentions

M. FONTAINE : nous votons maintenant l'arrêté amendé.

Vu la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation de la dalle du parking du 70, route du Pont-Butin ;

Vu la volonté du Conseil administratif de poursuivre sa politique d'entretien des immeubles locatifs de la commune ;

Vu l'exposé des motifs no 08-15.01 du 29 janvier 2015 ;

Vu le crédit d'investissement de Fr. 2'250'000.-- destiné à la rénovation de la dalle du parking 70, route du Pont-Butin, accepté par le Conseil municipal en date du 26 février 2015 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des finances et du logement et des travaux et constructions, séance du 14 mars 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui 0 non / 11 abstentions

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 339'000.- destiné à la réfection générale de la sous-dalle du parking 70, route du Pont-Butin,*

Séance ordinaire du 24 mars 2016

2. *de comptabiliser cette somme directement à l'actif du bilan de la commune, sous la rubrique 95.123,*

Ces frais sont intégrés au crédit du 26 février 2015.

L'arrêté 046-16.02 amendé est accepté par 18 oui, 0 non, 11 abstentions (voir annexe).

**11) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 29 février 2016 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

a) Etat d'avancement des projets de loi sur le désenchevêtrement

=====

Mme RUERAT présente le sujet : ce processus est issu de la nouvelle constitution.

Le premier élément qui est entré en vigueur est la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, du 24 septembre 2015.

Cette présente loi a pour but de fixer les principes généraux de la répartition des tâches de l'Etat entre le canton et les communes.

Actuellement, trois principes prévalent en lien avec cette loi-cadre.

Premièrement, le principe de proximité suppose que les tâches publiques doivent s'accomplir au niveau le plus proche possible du citoyen.

Deuxièmement, le principe de subsidiarité suppose que le canton n'assume une tâche que dans la mesure où il peut mieux s'en acquitter que les communes.

Troisièmement, le principe de transparence suppose que la répartition repose sur le modèle le moins complexe possible, le plus clair et le plus compréhensible pour le citoyen ».

Une fois la répartition des tâches définie entre le canton et les communes, le but poursuivi est de rendre le moins gênant possible les conséquences financières par le biais d'une bascule fiscale. Cela consistera à réadapter les taux de centimes entre le canton et les communes.

Un certain nombre de trains ont déjà été conçus qui correspondent à des différentes lois qui seront votées par le Grand Conseil.

Tout ce qui concerne le parascolaire sera géré par les communes ; le canton se chargera aussi du social, principalement de l'aide à domicile. La culture fait partie du 2ème train et tout ce qui concerne les arts de la scène reviendrait aux communes. Pour le sport et une partie de la mobilité, des discussions sont en cours. De nombreuses divergences subsistent sur l'avenir des clubs sportifs et sur les transports. De plus, le Conseil d'Etat a imposé le transfert aux communes des bâtiments du cycle d'orientation qui sont dans un état vétuste.

Séance ordinaire du 24 mars 2016**b) Projet de délibération relative au retrait de la Ville de Lancy de l'Union des villes genevoises**
=====**c) Résolution relative à la création au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) d'un groupe spécifique aux villes**
=====

Mme RUERAT présente le sujet : lors de la précédente législature, une nouvelle structure, l'Union des villes genevoises (UVG) a été créée le 28 mars 2015. Lors de l'assemblée constitutive, les six plus grandes villes y ont adhéré, il s'agit de Carouge, Genève, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier.

De plus, la Ville de Lancy, comme toutes les autres communes, est membre à part entière de l'Association des communes genevoises (ACG).

Pour que les commissaires puissent se prononcer, des membres de l'UVG et de l'ACG ont été auditionnés lors de cette commission. Il s'agit de M. WALDER, Président de l'UVG, de M. UONG, vice-Président de l'ACG, et de M. RUTSCHE, directeur général de l'ACG.

L'UVG a été créée suite à une expérience commune entre Lancy, Carouge et Genève. L'idée était de concevoir une structure pérenne pour les villes. Elle a été aussi conçue au vu de la complexité grandissante des enjeux des villes et du transfert prévisible des tâches sur les communes. Il s'agit d'une structure complémentaire.

Six villes sont très impliquées à l'ACG, mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont des spécificités à traiter entre elles.

En outre, une réunion avec six communes, qui partagent les mêmes problématiques est nettement plus efficace qu'une réunion avec 45 communes.

De plus, les enjeux des villes diffèrent sur certains points des communes rurales.

L'objectif est d'avoir un cercle de discussion et de soutien pour les conseillers administratifs des villes.

C'est aussi un moyen de favoriser le travail intercommunal.

En effet, l'UVG ne remet pas en cause le fait que l'ACG soit l'institution qui représente formellement les communes vis-à-vis du Canton.

Un commissaire a posé la question de ce qui se passerait si l'UVG prenait une position qui ne serait pas la même que celle de l'ACG.

Jusqu'à présent l'UVG n'a pas fait de déclaration publique.

Un commissaire a demandé s'il n'y avait pas un risque de scission à l'interne, au sein de l'ACG. La réponse a été négative, car les villes et les autres communes doivent être du même avis dans la mesure du possible pour pouvoir discuter avec plus de force avec le Canton.

Pour finir, l'idée d'une possible intégration de l'UVG au sein de l'ACG a été évoquée, sous forme d'un groupe de travail.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

L'ACG a pour but de défendre, de promouvoir et de représenter les intérêts des communes. Elle est la représentante officielle des 45 communes genevoises. Elle est dirigée par un comité de 13 membres, constitué de façon à assurer une représentation géographique et démographique équitable.

Il s'agit de mener une politique qui donne satisfaction à toutes les communes. En règle générale, les droits de vote de chaque commune sont fixés en fonction du nombre de ses conseillers. Les projets sont discutés par le comité et les 137 magistrats communaux.

Cette association tient compte de la représentativité des différents groupes politiques. Elle doit gérer les intérêts de 45 communes, petites et grandes, de la rive droite et de la rive gauche.

De plus des conseillers municipaux ont la compétence de s'opposer aux décisions de l'ACG. En effet les conseillers municipaux peuvent utiliser le droit d'opposition sur le montant des contributions des communes, les subventions du fonds intercommunal et les modifications des statuts.

La volonté du comité de l'ACG est d'essayer de répondre aux attentes de toute les communes. De plus, une réflexion a été faite concernant la possible création d'une commission des villes. Elle devra être faite au sein de l'association.

Un commissaire a soulevé que des divergences de points de vue pourraient apparaître entre l'ACG et l'UVG dans le cadre de la réforme fiscale, mais il a bien été réitéré que l'UVG n'a pas pour objectif de médiatiser ses prises de position.

Pour terminer, une proposition a été faite en commission de suspendre le vote de la délibération et de faire une résolution qui invite le Conseil administratif à agir auprès de l'ACG dans le but de créer une commission des villes genevoises.

A l'unanimité, la commission a approuvé la suspension de la délibération et a préavisé favorablement la résolution.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter cette résolution.

PROJET DE RESOLUTION

Considérant que :

- l'Association des communes genevoises (ACG) est l'organisation faitière des communes*
- la loi fixe à l'ACG la mission de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des 45 communes auprès des autorités et de l'administration cantonales*
- la possibilité de créer un groupe spécifiquement dédié aux villes existe*
- le Conseil administratif de la Ville de Lancy a décidé d'adhérer le 28 mars 2015 à l'Union des villes genevoises regroupant Genève, Carouge, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier*

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u, de la loi sur l'administration des communes (LAC B6 05)

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Sur proposition de la commission de l'administration et des affaires économiques

Décide

- *D'inciter le Conseil administratif à demander à l'Association des communes genevoises de mettre en place un groupe de travail spécifique aux villes genevoises*

La résolution est acceptée à l'unanimité (voir annexe).

d) Divers

=====

Mme RUERAT présente le sujet : la prochaine séance de la commission aura lieu le lundi 18 avril à 18h30 pour recevoir la Fondation Lancy medias.

Le nouveau règlement du Conseil sera mis sur CMNet à l'échéance du délai référendaire.

12) COMMISSION SOCIALE – Séance du 11 février 2016 – Rapporteur : Mme Sandrine GILLIERON

a) Présentation du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : le Bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève, appelé BIE, nous est présenté par son responsable Nicolas ROGUET. Le BIE est rattaché au département de la Sécurité.

Les missions du BIE sont dictées par la loi cantonale sur l'intégration des étrangers et par la loi fédérale sur les étrangers. Le BIE les applique par le programme d'intégration cantonal, le PIC, qui est établi par tranche de 4 ans avec les institutions et associations genevoises. Le PIC est financé de moitié par la Confédération, de moitié par le canton et les communes.

Le BIE soutient les partenaires institutionnels et associatifs qui lui présentent des projets qui s'intègrent dans ce programme. Le PIC couvre huit thématiques.

Voici le soutien apporté par le BIE pour la période 2014-2017 :

Première et deuxième thématiques : l'accueil et la primo-information, les conseils et l'offre d'expertise. Il dirige des séances d'accueil et d'information des nouveaux arrivants, où sont présentées les différentes institutions genevoises.

Troisième thématique : la protection contre les discriminations. Il finance des événements institutionnels et associatifs organisés durant la semaine annuelle d'actions contre le racisme au mois de mars ; il pilote un centre d'écoute pour personnes victimes de racisme. Il participe à des campagnes inter-cantonales de sensibilisation, telles que « la diversité, une valeur suisse », et il a organisé la campagne « j'ai 8 ans, je vote dans ma commune ». Pour éviter toute évaluation subjective des dossiers de demandes de naturalisation, il en a informatisé les tests.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Quatrième thématique : langue et formation. Il finance des cours de français. Les cours doivent avoir soit un but social et d'intégration, soit un but de certification de niveau A2. Il recense et met à jour la liste des cours de français sur internet. Il finance des cours d'alphabétisation et des cours de langue et de culture d'origine.

Cinquième thématique : l'encouragement préscolaire. Il soutient des activités qui familiarisent la mère et l'enfant avec le français avant l'entrée à l'école, soit des projets intercommunaux comme les pictogrammes de Lancy-Plan-les-Ouates-Carouge, l'école des mamans dans 5 écoles du canton, des activités intitulées « parle avec moi » à Vernier, des ateliers d'expression orale et de psychomotricité à Anières.

Sixième thématique : l'employabilité des migrants. Il valorise leurs aptitudes professionnelles par des bilans de compétences, une validation d'acquis, ou une reconnaissance de diplôme. Il existe aussi un guide pratique pour les personnes en recherche d'emploi.

Septième thématique : l'interprétariat communautaire. Il réalise et traduit des documents qui présentent les services existants et les démarches administratives usuelles en portugais, allemand, anglais et espagnol et bien d'autres langues pour les brochures qui s'intitulent « bienvenue à Genève ».

Huitième et dernière thématique : l'intégration sociale. Il finance les cours de français dans les parcs, et les activités de « seniors d'ici et d'ailleurs » de la Croix-Rouge genevoise. Il a publié aussi un contrat d'accueil proposant l'adhésion aux valeurs de notre canton, des informations sur les us et coutumes sont aussi délivrées dans les cours de français qu'il finance et le BIE se tient aussi à disposition de Lancy si cette commune envisage un délégué à l'intégration et recherche des financements.

M. DEMIERRE ajoute que la ville de Lancy s'implique dans des projets liés au BIE quand sa participation apporte une plus-value. C'est le cas pour l'école des mamans. La Commune prête aussi des locaux pour les cours de langue d'origine. Elle collabore avec des professionnels de la petite enfance pour le projet « pictogramme ». Elle organise une soirée d'accueil et de promotions civiques pour les nouveaux habitants et jeunes adultes.

M. KÜNZLI supervise aussi l'animation et la gestion de lieux d'accueil pour requérants d'asile, en collaboration avec la Fondation pour l'animation socio-culturelle, l'Hospice général et des associations.

Les nouveaux postes au service d'action sociale engendreront de nouvelles propositions de collaboration avec le BIE, en lien avec la mise en route du Megaron et avec le contrat de quartier.

b) Présentation des structures de la petite enfance et des restaurants scolaires

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : M. DEMIERRE nous présente les structures de la petite enfance, ceci en vue d'avoir un débat ultérieurement.

Lancy compte 4 crèches, soit un total de 364 places pour une population de 1599 enfants de 0 à 4 ans. Chante-Joie, les Couleurs du Monde, l'Espace de vie enfantine Clair-Matin, la crèche du Plateau se répartissent 186 places au Grand-Lancy et 178 places au Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Deux crèches ont un partenariat avec Procter & Gamble qui paie et réserve quelques places pour ses employés. Il faut savoir que Procter & Gamble a participé à la création et à la construction d'une des crèches.

Une longue liste d'attente centralisée est gérée par le secrétariat de l'espace de vie enfantine du Plateau. Si certaines demandes restent pressantes, lorsqu'une place se libère, on remarque que cette liste est pondérée par des demandes devenues caduques. Bon nombre de personnes inscrites ont trouvé une autre solution.

Selon un récent sondage dans les communes suburbaines, le taux d'offres à Lancy, soit le nombre de places en rapport au nombre d'enfants de 0 à 4 ans, est proportionnellement bien positionné en comparaison des autres communes. Selon M. DEMIERRE, celles-ci ne voient pas la nécessité de développer des structures d'accueil de la petite enfance.

Lancy compte d'autre part 5 garderies et jardins d'enfants pour 86 places. Il s'agit des garderies de l'Etoile, du Petit-Prince, de Carroll, du Plateau et du Jardin des Tout-Petits. La garderie de l'Etoile a une offre plus large que les autres garderies avec un nombre de places et un personnel plus important. La garderie du Petit-Prince a pris l'ancienne adresse des Couleurs du monde au chemin des Palettes. Toutes ces structures fonctionnent sur un mode associatif. Les garderies Carroll et du Plateau sont chapeautéées par une seule association.

Un élément important pour l'accueil de la petite enfance est l'accueil familial de jour, deux structures de coordination ont été créées, ceci était nécessaire du fait de l'éloignement géographique entre l'extrême sud du Grand-Lancy et l'extrême nord du Petit-Lancy.

Ainsi, Lancy s'est affiliée à deux réseaux intercommunaux qui coordonnent séparément le Grand et le Petit-Lancy, il s'agit de l'association Genève-Sud-Ouest qui regroupe Carouge, Plan-les-Ouates, Perly, Bardonnex, Veyrier et le Grand-Lancy et l'accueil familial de jour dénommé Rhône-sud qui regroupe Onex, Bernex, Confignon et le Petit-Lancy. Lancy compte 29 accueillantes familiales rattachées à ces structures. Chaque famille d'accueil est agréée par le Canton et s'occupe de 1 à 3 enfants.

De nouvelles accueillantes entrent régulièrement dans les structures et il existe aussi un certain nombre d'accueillantes familiales indépendantes.

Restaurants scolaires sur Lancy

M. DEMIERRE poursuit par une présentation des restaurants scolaires, qui ont accusé une hausse de fréquentation de 10% chaque année. Ils servent 1152 enfants par jour pour 1270 enfants inscrits.

Ils se répartissent dans les écoles en Sauvy, des Palettes, du Bachet, de Tivoli, de la Caroline, de Cérésole et du Petit-Lancy.

Le temps de repas est raccourci à l'école en Sauvy car trois services sont nécessaires.

Le restaurant scolaire en Sauvy est aussi retenu pour des projets de développement, car il est aménagé dans les couloirs.

Le personnel est engagé par la mairie, et complété par 13 volontaires qui fournissent une contre-prestation en relation avec l'Hospice général. Cette activité est considérée comme un palier de réinsertion.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Le service de l'Enfance et de la Jeunesse supervise la composition des menus. 4 fois par an, ce service ainsi que les cuisiniers, le traiteur Régéservice et le service de l'action sociale, font un point de situation de l'activité. Tous les restaurants scolaires sont labellisés Fourchette verte juniors.

Le repas coûte Fr. 8.— aux parents et Fr. 3.— à la commune. Un rabais de 50 % est dispensé selon un règlement qui tient compte de la situation financière et du nombre d'enfants dans la famille. Toutes les familles reçoivent cette information avec la première facture. Actuellement une centaine de familles bénéficient de ce rabais.

c) Divers

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : la Commission sociale d'avril se tiendra le 19 au lieu du 12 avril.

L'émission « couleurs locales » a présenté l'intégration réussie d'une infirmière sourde à l'EMS des Mouilles.

Lors d'un apéro avec 30 bénévoles dont Mme AESCHBACH est responsable pour la commune, notre présidente a été informée que leur activité représente environ 3 postes à plein temps.

Les points du Megaron seront abordés en commission sociale en 2^{ème} partie de l'année, avec la présentation de la nouvelle collaboratrice qui travaillera entre autres pour le Megaron.

Une permanence impôts pour les personnes à bas revenu sera désormais tenue par une spécialiste fiduciaire qui s'attellera à rendre les personnes autonomes pour cette tâche administrative.

**13) COMMISSION SOCIALE – Séance du 1^{er} mars 2016 –
Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI****a) Présentation du centre Marignac**

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : Mme SCHNEEBERGER, Mme BONFANTI et M. DORSAZ présentent les activités du centre Marignac et les enjeux actuels.

L'équipe du Centre est composée de six animateurs. Des moniteurs sont également engagés pour l'équivalent d'environ 6500 heures pour les activités régulières avec les enfants et les adolescents. Le Centre fait aussi appel à des moniteurs occasionnels, lors de fêtes, d'activités spécifiques et durant l'été. Quatre personnes complètent l'équipe pour le travail administratif. Les activités se déroulent généralement au Centre Marignac ainsi que dans son annexe, la salle de spectacle « La Plage ». Certaines activités prennent aussi place aux Palettes, notamment dans l'ancienne Maison CIViQ, devenue l'Espace Quartier « Marignac côté sud » à ce jour. Le Centre est aussi actif lors de diverses manifestations qui ont lieu au sein de la Ville de Lancy et utilise, toujours dans le cadre de cours, des salles dans les deux écoles des Palettes, ainsi que dans la salle communale du Grand-Lancy.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Deux types d'accueil sont proposés : un accueil sur inscription pour les enfants et un accueil libre pour les adolescents, à l'exception des cours et ateliers, voire certaines sorties où l'inscription est nécessaire. Le Centre est aussi actif dans le domaine culturel, notamment par le biais de la salle « La Plage » ou par son soutien à plusieurs troupes, musicales ou théâtrales.

Il est évoqué la question de l'installation du Centre Marignac dans les locaux du futur Megaron. De nombreuses questions se posent actuellement au sein du comité, qui anticipe cette nouvelle organisation, notamment en redéfinissant certaines missions et activités.

M. RENEVEY précise que Mme ESTIER, qui a pris ses fonctions récemment, sera rapidement en charge de gérer le lien entre l'administration et les différents partenaires et associations. Il ajoute que la Ville de Lancy souhaite établir un dialogue constructif avec les associations quant aux ambitions et besoins de chacun.

b) Rapport de M. Julien NUROCK, représentant du Conseil municipal au centre Marignac
=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : M. NUROCK explique que le Centre Marignac propose des activités variées pour différentes tranches d'âge qui sont généralement très fréquentées et appréciées. L'association s'occupe aussi de la Maison CIViQ depuis janvier 2015 suite à la dissolution du Collectif des Palettes et prend part à la Fête des Trois Marchés. M. NUROCK tient à souligner que l'association est composée de parents et habitants de la commune, et présente ses félicitations à l'équipe pour leur travail de qualité.

c) Présentation des subventions sociales allouées
=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : M. RENEVEY et M. DEMIERRE présentent le document regroupant l'ensemble des subventions sociales allouées.

Voici quelques points décrits : les montants alloués à la solidarité internationale, aux catastrophes naturelles, les subventions attribuées aux écoles, aux crèches, aux garderies et à l'accueil familial de jour

Un commissaire demande des précisions concernant la somme allouée à l'association mixCité. M. RENEVEY informe la commission que cette association ne touche plus de subventions actuellement. En outre, la location de la salle de la Villa Solitaire n'est plus assurée par cette association, qui ne se trouve plus sur place, mais par le service de location des salles de la commune.

Un commissaire demande des précisions concernant la collaboration avec Procter & Gamble au sujet du financement de certaines crèches de la commune. M. RENEVEY explique que, pour une crèche particulière, Procter & Gamble a activement participé à sa concrétisation. Pour le reste, les subventions concernent seulement les coûts des places réservées. Actuellement une convention fixe un paiement de Fr. 5000.- par place pour l'ensemble des institutions concernées.

Il est aussi discuté de l'augmentation des demandes concernant les restaurants scolaires, de l'aide allouée pour les colonies de vacances, de l'épicerie solidaire et de la contribution de la commune aux frais d'obsèques pour des personnes en situation précaire.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

d) Divers

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : M. RENEVEY apporte des précisions concernant la réception à l'attention des nouveaux citoyens. Sont invitées toutes les personnes qui ont déposé leur demande à Lancy. Néanmoins, il arrive parfois que des personnes déposent une demande dans une commune, puis déménagent à Lancy alors que la procédure n'est pas terminée. Dans ce cas, la Ville de Lancy n'a pas connaissance des dossiers et ne peut donc pas convier ces personnes.

Un commissaire demande une présentation au sujet du Mégaron lors d'une prochaine séance de la commission sociale. Cela se fera au courant de l'automne 2016, avec la présence de Mme ESTIER qui présentera sa mission liée à la gestion de ce nouveau bâtiment.

14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 3 mars 2016 – Rapporteur : Monsieur Thierry AESCHBACHER

a) Quartier des Semailles – Accès au quartier en transport individuel motorisé

=====

Point reporté à la prochaine séance du Conseil municipal

b) Projet de construction de logements du fonds de pension de l'UBS au chemin de Claire-Vue

=====

M. VINCENT, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : le responsable des travaux présente la maquette en la situant dans le quartier. Il s'agit d'un concours d'architecture. Sur le périmètre en question existe un PLQ datant de 1983. La caisse de pension de l'UBS présente un projet de 19'000 m² soit 180 logements. L'impact pour la commune est lié aux travaux importants qui seront menés sur le chemin de Claire-Vue dont le crédit a déjà été voté. Il s'agit donc de négocier une cession de terrain au domaine public pour réaliser les mobilités douces à cet endroit.

Les architectes présentent leur projet, comme il s'agit d'une parcelle triangulaire, la volonté est de réduire l'échelle du bâtiment en procédant à une série de retraits de façades. A l'arrière le parc est conservé dans sa totalité et le tissu végétal est à peine touché.

Le vivre-ensemble a été également privilégié en cherchant à éviter les cages d'escalier, avec deux portes sur un palier et un ascenseur qui y arrive directement.

Les appartements sont répartis entre deux types d'habitat différents, au centre une partie de loyers libres (70% des m² de plancher) et 30% de loyers HM qui se situent sur les extrémités des bâtiments.

Aux questions des commissaires, il est répondu que le projet prévoit 180 places de parking et que l'entrée se ferait depuis le chemin de Claire-Vue. L'idée était aussi que les places visiteurs soient aussi en sous-sol, pour éviter une emprise de voitures en surface.

Séance ordinaire du 24 mars 2016**c) Divers**

=====

M. VINCENT, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : un commissaire soulève le problème des cyclistes empruntant de plus en plus les trottoirs. Ce qui est confirmé par un autre. Il serait donc utile de trouver une solution ne mélangeant pas les piétons et cyclistes.

Un autre commissaire s'inquiète de la construction au rabais des gares CEVA et notamment de celle du Pont Rouge. Il lui est répondu que le Conseil administratif a aussi exprimé son mécontentement et que les CFF sont revenus avec un nouveau projet.

Enfin un commissaire remarque que dans le catalogue des mesures 2015-2016 de la DGT pour améliorer la circulation, sur 32 mesures 8 touchent la commune de Lancy.

Le Conseiller administratif délégué souhaite dire que certaines communes ont été mécontentes. La DGT fait tout pour s'opposer aux demandes et elle se réapproprie ensuite les projets en disant que c'est elle qui les a lancés.

15) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 8 mars 2016 – Rapporteur : M. Yves PAGE**a) Présentation du corps des sauveteurs auxiliaires**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. DEL PERUGIA nous présente le corps des sauveteurs auxiliaires de Lancy qui a été créé en 1912. Le comité est composé de 6 personnes. Le corps compte 55 membres. Les effectifs sont stables. Le rôle des sauveteurs est d'aider les pompiers en cas de sinistres, par des mesures de circulation, de ravitaillement ou de protection des biens. Ils participent également à de nombreuses activités sur la Commune. Le corps des sauveteurs auxiliaires de Lancy ne touche pas de subvention de la part de la Commune. Les quelques sous qu'il glane lors de ses manifestations lui permettent de financer ses sorties. Chaque année, il dispose d'un budget pour le matériel. Chaque sauveteur paye Fr. 30.- de cotisation. L'état actuel des finances ne nécessite pas de demander une subvention à la Commune.

Sur une question d'un commissaire, M. DEL PERUGIA explique que les corps de sauveteurs auxiliaires font partie de l'Union genevoise des partenaires de la sécurité, qui comprend notamment les pompiers, les samaritains, la Rega. En cas de catastrophe majeure sur Genève, les sauveteurs de Lancy seraient engagés, comme les autres corps de sauveteurs, dans le cadre du plan Osiris. Et pour l'appui aux pompiers en cas de sinistre sur la Commune, l'effectif est suffisant.

b) Présentation du contrat local de sécurité (CLS) entre la police cantonale et la police municipale de Lancy

=====

M. PAGE présente le sujet : le capitaine BROCH, responsable de l'unité police de proximité rappelle que le CLS a été signé avec Lancy au 1^{er} avril 2015. Pour la police cantonale, les CLS sont un acte important dans les collaborations et les synergies à mettre en place entre police cantonale et police municipale.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Les trois axes prioritaires du contrat local de sécurité sont : la lutte contre les incivilités, la lutte contre la délinquance de rue et la prévention et finalement la lutte contre les infractions en matière de circulation.

Le bilan à ce jour, moins d'une année, est positif. La collaboration se passe bien. La police municipale travaille prioritairement avec le poste de Lancy-Onex, mais également avec le poste de Carouge puisque la Chapelle dépend du secteur de Carouge.

Les bilans annuels des CLS sont en cours de validation chez le Conseiller d'Etat Pierre MAUDET. Ils seront ensuite distribués dans les communes. Chaque bilan fait l'objet d'une réunion annuelle entre le magistrat cantonal et le magistrat communal. Concernant Lancy, le travail dans les trois axes de collaboration a déjà apporté un certain nombre de résultats. La planification des actions se fait de manière hebdomadaire, d'entente entre les chefs de poste municipaux et cantonaux. Les actions sont comptabilisées et les chiffres sur un certain nombre de thématiques sont comparés d'une année à l'autre. Il s'avère que la prévention en matière des infractions liées au vol est à développer comme la prévention vis-à-vis des seniors.

A la question d'un commissaire, plus particulièrement sur le CEVA, M. BROCH répond que la police cantonale fait des projections pour voir comment travailler sur les différents pôles et analyser les changements.

Pour M. BROCH, un des atouts majeurs du développement de la police de proximité est de travailler en partenariat avec les polices municipales. Pour faire fonctionner un CLS, il faut une masse critique d'environ 12 APM – la Ville de Lancy en a 19. Il est clair que la densification d'un certain nombre de quartiers et l'augmentation de la modularité des gens sur le territoire doivent amener à se poser un certain nombre de questions en matière de développement de la sécurité de proximité. M. BROCH ajoute qu'avec la mise en œuvre des nouvelles compétences des APM, les polices cantonales et municipales travailleront vraiment en partenariat et non pas dans une vision de subordination.

A la question de M. RENEVEY concernant la réorganisation de la police cantonale, M. BROCH relève que sur le poste de Lancy-Onex, rien ne change au niveau de la police de proximité par rapport à ce qui existait. L'important, ce sont des rencontres mensuelles entre les chefs des postes Lancy-Onex et Carouge et le responsable de la police municipale, pour faire des bilans et planifier les actions. Il est important de se parler et de donner du sens aux missions.

A la demande de la Présidente, M. SCAGLIONI répond que le CLS est une plus-value. La motivation des APM de Lancy a encore augmenté. Samedi dernier encore, la police de proximité du poste de Carouge a travaillé jusqu'à 2h00 du matin avec les APM de Lancy, lesquels ont été enchantés du travail accompli.

c) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : un commissaire rappelle que la présence visible des APM sur le terrain rassure la population. De ce fait, la Commission, le Conseil administratif et le chef de la police municipale devront se poser suffisamment tôt la question de l'augmentation des effectifs des APM, afin aussi d'anticiper les conséquences des 20'000 mouvements par jour à Lancy-Pont-Rouge.

M. RENEVEY informe qu'une nouvelle agente a été engagée, ce qui porte à deux le nombre d'agentes de la police municipale. De plus, il rajoute qu'avec l'augmentation de la population, ne pas augmenter les effectifs revient statistiquement à les diminuer, sans compter

Séance ordinaire du 24 mars 2016

l'augmentation des activités liées aux nouvelles prérogatives de la police municipale qu'il faudra prendre en compte et réfléchir ces prochaines années aux prestations à offrir et à l'engagement probablement de quelques APM supplémentaires.

La Présidente avait informé M. RENEVEY qu'au chemin des Mouilles/route de Chancy, les camions du chantier tournent à toute vitesse, ce qui représente un important danger pour les enfants à la sortie de l'école. M. RENEVEY a transmis cette information à la police municipale, qui s'est rendue sur place et a eu des contacts avec la gestion du chantier pour essayer de trouver des solutions.

Un commissaire demande s'il serait possible de demander que les cyclistes puissent tourner à droite lorsque le feu est rouge ? M. SCAGLIONI relève que cet aspect est réglé par une loi fédérale.

M. SCAGLIONI indique à un commissaire que les premières statistiques relatives aux appels au 0800 417 417 ne sont pas encore connues. Un bilan sera présenté à la commission.

**16) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 9 mars 2016 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****a) Politique communale de gestion des déchets et présentation des données 2015**
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : la présentation concernant la politique de gestion des déchets a été effectuée par M. STAMPFLI. Il a commencé à nous citer quelques chiffres des statistiques 2015. Entre le verre, papier, aluminium, PET, déchets organiques, vêtements, capsules à café et piles, il y a eu environ 5864 tonnes de déchets récupérés et environ 6585 tonnes de déchets incinérables.

Deux points sont moins positifs, 811 tonnes de déchets encombrants, chiffre en augmentation due en partie à l'accroissement de la population, mais aussi à la proximité de grands magasins de meubles, tel Ikea, et à la problématique des punaises de lit, et 116 tonnes de ferraille.

La récupération des déchets recyclables rapporte à la commune environ Fr. 145'000.- par an. M. STAMPFLI insiste sur le seul chiffre à retenir : en moyenne, un habitant de la commune produit à lui seul environ 209 kg de déchets incinérables, hors encombrants. Il y a 15 ans, ce chiffre se portait à 360 kg par habitant.

La Ville de Lancy externalise sa collecte des déchets. La levée en porte-à-porte a été confiée à Transvoirie SA et la levée des éco-points enterrés à Serbeco SA qui sont munis de véhicules hybrides propres et silencieux.

Il y a actuellement 246 bennes enterrées, communales ou privées. Par ailleurs, le ou les propriétaires d'un nouvel immeuble, sont dans l'obligation de se munir de bennes enterrées. M. STAMPFLI souligne un point important : la sensibilisation faite aux jeunes enfants avec l'objectif qu'ils influent sur leurs parents.

En ce qui concerne les objectifs à court terme, l'Etat impose d'atteindre un taux de recyclage de 50% pour fin 2017. La cible sera de 60% pour 2022, soit 175 kg par habitant pour les ordures ménagères.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

L'ultime défi est de collecter les 30% de déchets organiques qui composent encore aujourd'hui la poubelle ménagère. Pour encourager la population lancéenne, il y aura une distribution de 150'000 poubelles de 7 litres, ainsi qu'un million de sacs biodégradables. Une négociation avec les grands distributeurs Migros et Coop pour la vente d'un sac biodégradable unique et conforme au lieu du sac vert actuel qui contient du pétrole.

Toutes les entreprises lancéennes dont les déchets sont quantifiables (environ 200 entreprises) sont collectées par 3 transporteurs privés ayant signé une convention avec la ville de Lancy. Elles assument donc le coût de leurs déchets incinérables.

Par-contre, il y a environ 1000 micro-entreprises qui profitent aujourd'hui de la gratuité des installations communales. Pour ces dernières, il reste à trouver un mode de facturation équitable afin d'appliquer le principe pollueur-payeur. Un forfait annuel est en cours de réflexion par la Ville de Lancy.

Sur le sujet de la taxe des sacs poubelles, la Ville de Lancy est une ville modèle en ce qui concerne le tri. Il n'est donc pas question d'introduire une taxe.

c) Divers

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. BONFANTI propose aux conseillers municipaux des visites chez les différents acteurs du traitement de nos déchets.

Concernant l'éco-point au chemin Médián. M. BONFANTI indique qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants de l'association des maisons ouvrières afin de trouver une solution suite à la pétition déposée contre l'installation dudit éco-point. M. BONFANTI envisage deux variantes : la première est d'installer l'éco-point, la seconde est de faire un essai sur 6 mois sans éco-point mais en demandant à l'ensemble des gens qui habitent sur le plan de site d'utiliser l'éco-point actuel des Ormeaux.

17) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 10 mars 2016 – Rapporteur : M. Christian HAAS

a) Politique et planification culturelle de la Ville de Lancy

=====

Mme GACHET-CREFFIELD, en l'absence de M. HAAS, présente le sujet : le président ouvre le débat sur ce sujet demandé par plusieurs membres de la commission, le but étant de faire un véritable état des lieux de la culture à Lancy, en explorant également de nouvelles idées et en élargissant également ce bilan à d'autres structures que celles largement connues et déjà subventionnées.

A cet effet, M. LORENZINI distribue et commente brièvement quelques documents aux commissaires :

Le premier est un tableau récapitulatif des budgets 2015-2016 des associations en lien avec la culture. Le deuxième est l'organigramme de l'activité du service de la communication avec les domaines d'activité. Le troisième est une planification temporelle de l'activité déployée par le service de la culture.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Le débat d'idées demandé par le président est ensuite ouvert, et permet à l'ensemble des commissaires de donner libre cours à ses constatations et propositions.

A ce titre, on peut relever les constats suivants :

- Si la Villa Bernasconi et la Ferme de la Chapelle sont des lieux emblématiques et offrant souvent des expositions riches et intéressantes, leur possibilité d'accès n'est pas jugée assez satisfaisante.
- Une statistique de la fréquentation de ces lieux sera disponible prochainement et actualisée régulièrement.
- Globalement, l'offre culturelle à Lancy est jugée excellente et de belle qualité.
- Un commissaire relève que les lieux qui semblent manquer le plus sont ceux qui permettraient au public de la tranche 18-35 ans de disposer d'un point de ralliement emblématique, comme il en existe sur d'autres communes.
- Un commissaire indique aussi que l'offre culturelle du canton est importante, et que la population ne s'arrête pas à la frontière de la commune.

Il est ensuite évoqué la possibilité de lancer une prospection des lieux qui pourraient permettre à des artistes ou créateurs de disposer de locaux, même temporaires, pour développer leurs activités.

Un exemple illustre cette thématique, à savoir le projet d'hôtel industriel en cours de développement dans le secteur de la route du Pont-Butin, où il aurait été possible d'envisager une surface ou un étage dédié à des ateliers. Ce projet étant entièrement privé, cela ne peut pas être envisagé sous cette forme.

Le président résume finalement les principales préoccupations de la commission :

- viser un public plus large, avec notamment la tranche d'âge des 18-35 ans
- diversifier les arts et développer surtout les arts de la scène
- identifier de nouveaux lieux à disposition des artistes et en faire la promotion
- valoriser le concept de médiation culturelle

M. LORENZINI apporte ensuite quelques remarques sur les thèmes évoqués :

Concernant la villa Bernasconi, il indique que la transformation de la maison Roederer devrait répondre de manière adéquate aux besoins pour un accueil plus large et pour permettre d'organiser des conférences ou des expositions.

Sur la vocation de galerie de la ferme de la Chapelle, il rappelle que par opposition à une galerie privée, cela permet d'exposer les artistes de façon différente, permettant notamment d'encourager des gens moins connus. Il relève aussi qu'avec le développement des quartiers voisins, la ferme va retrouver une centralité plus forte et permettant de donner un nouveau souffle, les mérites de Mme KUNZ étant relevés !

Il fait encore mention des difficultés à développer un lieu emblématique pour les jeunes. Dans ce contexte, il tient à relever que dans le cadre du développement du PAV, les communes concernées réfléchissent à une centralité culturelle.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Au chapitre des nouveautés proposées, M. LORENZINI présente trois projets aux commissaires :

Profitant de la transformation de la salle communale du Petit-Lancy, qui sera inaugurée le 14 octobre 2016, une collaboration avec un café-théâtre va être développée. Il serait possible d'envisager une programmation mensuelle, avec une orientation tant classique qu'humoristique.

Il évoque ensuite un projet d'organisation d'un festival de musiques rock, blues et country, qui pourrait porter le nom de Lancy-Tennessee. Ce festival permettrait des opportunités pour des jeunes de la commune mais aussi des programmations de personnalités confirmées. Il est aussi envisagé de l'articuler avec un soutien associatif et pourquoi pas un partenariat avec un volet sportif, en lien par exemple avec Tuttisports.

Enfin, tenant compte du fait que la période de décembre et janvier est moins riche en activités, un festival des Lumières pourrait être mis sur pied, un avant-goût de ce type d'événement ayant été donné lors du dernier spectacle Antigel à la ferme de la Chapelle.

Ces trois projets sont accueillis avec enthousiasme par les commissaires.

b) Divers

=====

Mme GACHET-CREFFIELD, en l'absence de M. HAAS, présente le sujet : un projet de résolution intercommunale, qui vise à soutenir une planification intercommunale du PAV, pour y imaginer de futurs lieux culturels, est annoncé.

Les commissaires sont tous d'accord pour que cette résolution soit présentée à l'ensemble des groupes.

Suite à l'information relayée dans les médias sur la perte importante d'éléments architecturaux dans la future gare CEVA de Lancy Pont-Rouge, un commissaire ayant remarqué que de nombreux tags commençaient à décorer les murs de béton, se demande si un concours ne pourrait pas être organisé pour canaliser ce type d'interventions sauvages.

18) RESOLUTION DU GROUPE SOCIALISTE, VERTS ET PDC « POUR UNE VRAIE PLACE DE LA CULTURE DANS LE PAV ! »

RÉSOLUTION INTERCOMMUNALE
Villes de Carouge, Genève et Lancy

Les Conseils municipaux des communes de Carouge, Genève et Lancy ont établi ensemble les considérants suivants :

- *la compétence relevant des communes s'agissant des « équipements culturels de proximité » tels qu'énoncés dans la loi sur le PAV ;*
- *la nécessité pour les villes concernées par le projet Praille Acacias Vernets (PAV) d'agir de manière concertée et d'exprimer leurs besoins au plus proche des habitant-es et des usager-es ;*

Séance ordinaire du 24 mars 2016

- *le manque d'établissements nocturnes accessibles à l'ensemble de la population comme souligné par l'étude Voyage au bout de la nuit en 2010 ;*
- *la pétition P-212 « Donnons des espaces à la culture » accepté par le conseil municipal de la ville de Genève en 2009, qui demande de penser les espaces culturels en amont des projets d'aménagement et d'associer les acteurs culturels aux discussions portant sur ces enjeux, notamment sur le PAV ;*
- *la pétition intercommunale « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée », qui demande la planification de lieux nocturnes dans le cadre de projets urbains, notamment à destination des jeunes ;*
- *la loi spécifique liée au PAV (qui permet une affectation mixte de certains secteurs pouvant englober notamment des activités culturelles et nocturnes) et la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes de 2012 (étendant l'affectation de ces zones à des activités culturelles et festives) ;*
- *qu'une planification concertée des établissements culturels et nocturnes permet d'anticiper et donc de mieux gérer la cohabitation des activités ;*
- *enfin, la convention-cadre de collaboration entre le canton de Genève et les villes de Genève, de Carouge et de Lancy sur le projet PAV qui identifie explicitement les besoins d'équipements culturels dans le secteur.*

Dans cet ordre, les Conseils municipaux des communes de Carouge, Genève et Lancy demandent conjointement :

- *que les équipements culturels soient considérés comme des éléments essentiels dans la future répartition des activités sur le secteur PAV ;*
- *que le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, accessible à toutes et tous, soit anticipé dans les plans d'aménagement des futurs quartiers du PAV ;*
- *que les milieux culturels soient pleinement associés aux décisions de planification liées au projet PAV.*

M. CLEMENCE : le projet de résolution intercommunale que vous avez trouvé sur vos places vous avait aussi été envoyé par e-mail par Mme GRIVET la semaine passée. Il est co-signé par le parti socialiste, les Verts et le PDC. Ce projet fait suite directe à nos échanges en commission culturelle, d'abord avec l'état des lieux que nous avons fait ces huit premiers mois, puis avec le débat d'idées qui vient de vous être rapporté par Mme GACHET CREFFIELD. Egalement le renvoi au Conseil administratif le 25 février par ce même Conseil de la pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée ».

Il est vrai que la place de la culture est essentielle dans une ville comme Lancy. Beaucoup de choses sont déjà en place, cela a été très bien rapporté aussi par Mme GACHET CREFFIELD. Certains projets du Conseil administratif sont extrêmement intéressants et enthousiasmants et méritent d'être appuyés par ce Conseil. Le débat en commission a aussi identifié certaines améliorations qui pouvaient être menées à Lancy, qui pouvait peut-être viser un public plus large, diversifier les types d'arts, notamment les arts de la scène, les arts vivants, et chercher des solutions pour des nouveaux lieux et des nouvelles activités.

A ce titre, et cela a été aussi dit, le PAV représente des opportunités pour le développement de nouveaux lieux culturels et de nouvelles activités, en particulier des lieux nocturnes, puisque certains secteurs du PAV, vu leurs affectations, ne devraient pas trop souffrir des

Séance ordinaire du 24 mars 2016

nuisances éventuelles que ce genre de lieux peuvent générer. Et c'est l'occasion pour Lancy de combler un manque, tout en préservant un peu ses habitants.

Cette résolution intercommunale a cette particularité, car elle a aussi été présentée aux conseils municipaux de la ville de Genève, qui l'a renvoyée en commission, et de Carouge qui l'a également renvoyée en commission mardi.

Ce sont des partenaires importants pour le développement de ce quartier. Le Conseil administratif travaille déjà avec ces deux villes pour le PAV en général et pour la culture également.

Par conséquent, je vous propose, si la résolution qui vous est proposée ce soir vous convient, puisqu'elle fait suite directement au débat que nous avons eu en commission culturelle et qu'elle tente d'apporter une réponse aux éléments soulevés, de la voter ce soir sur le siège.

M. VINCENT : j'aimerais avoir une réponse à une question avant de reprendre la parole. Une résolution demande au Conseil administratif de transmettre une demande plus loin. J'aimerais savoir à qui est destinée cette résolution puisque, à ma connaissance, il doit y avoir un récipiendaire ou quelqu'un qui devrait recevoir cette résolution. J'aimerais savoir à qui elle est destinée et ensuite je reprendrai la parole.

M. CLEMENCE : la résolution est destinée à la CCU, à la Communauté des communes urbaines.

M. VINCENT : je reprends la parole pour dire que je suis assez dubitatif par rapport à cette résolution par plusieurs éléments. D'abord, comme cela a été dit, je crois que Lancy, Genève, voire même Carouge, dans ces trois communes, la culture n'est pas un parent pauvre, voire elle est largement aidée, subventionnée et gâtée. Encore une fois, je ne critique pas ce fait, je pense qu'il est très bien que cela soit ainsi, mais il est un fait, c'est qu'en tout cas ce n'est pas quelque chose qui est oublié.

Deuxièmement, je vois que c'est signé par les Socialistes, les Verts et les PDC, qui demandent à leurs propres conseillers administratifs, puisque nous avons des conseillers administratifs socialiste, verts et PDC, de faire quelque chose qui leur incombe. Cela m'interroge toujours quand les partis demandent à leur propre conseiller administratif de faire quelque chose, mais c'est plutôt moi que cela interroge, je n'ai toujours pas trouvé de réponse.

Un troisième point, c'est une résolution pour la place de la culture dans le PAV, je sais que parmi nous il y a quelques sportifs, chez les PDC, chez les Verts peut-être, voire même chez les Socialistes, on les verra sur le terrain de football, lors du prochain tournoi des élus.

Je vous propose aussi de faire une résolution pour une vraie place du sport dans le PAV. Il y a aussi des propriétaires de chiens ici, je vous propose de faire une autre résolution pour une vraie place du canidé dans le PAV. Et finalement il y a des parents et des grands-parents parmi vous, je propose de faire une autre résolution pour une vraie place de l'enfance dans le PAV.

On peut aller jusqu'à l'infini comme ceci, ce genre de résolutions sympathique, de prime abord je n'y suis pas opposé, mais on peut l'élargir à tous les sujets.

Par rapport à cela, je pense qu'il n'est pas opportun de la voter ce soir. Par contre, pourquoi pas la renvoyer en commission, et je proposerai qu'on la renvoie plutôt en Commission de la culture, pour qu'elle soit étudiée, regardée, auscultée et pourquoi pas qu'il en ressorte quelque chose.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

Mme GRIVET : j'aimerais insister sur le fait que l'on trouve opportun de la voter maintenant sur le siège car, comme on nous l'a rapporté il y a quelques minutes à peine, la Commission de la culture a pris le temps ces dernières semaines de visiter tous les lieux culturels de la ville de Lancy, et l'ensemble des commissaires est arrivé aux mêmes conclusions.

Renvoyer à nouveau cette résolution en commission pour finir par arriver aux mêmes conclusions de l'ensemble des groupes, parce que contrairement à ce que vous dites il n'y a pas eu d'examen de lacunes en ce qui concerne les canidés ou d'autres sujets que vous évoquiez. En revanche, pour la culture, on relève vraiment qu'au niveau des arts vivants de la scène à Lancy, il pourrait y avoir des développements. Ce projet intercommunal est intéressant également au niveau financier, car cela permettrait des synergies intercommunales au niveau du financement. Là également on marque des points parce qu'on estime que ces projets vont nous permettre de faire des économies tout en apportant des vraies solutions aux besoins de la population.

Pour ces différentes raisons, je pense qu'il est intéressant de voter maintenant ce projet sur le siège.

M. FLURY : le Mouvement citoyen genevois ne s'opposera pas à cette résolution. Nous sommes un peu surpris quand même que la pétition intercommunale « pour une vie nocturne, riche, vivante et diversifiée » refasse surface, alors qu'elle a été classée par le Conseil administratif. Nous avons reçu un courrier dans ce sens-là, comme quoi elle était classée.

Nous soutiendrons donc un renvoi en commission et nous proposerons également aux villes de Genève, Carouge et Lancy, de créer une commission spécifique de conseillers municipaux qui se pencheront de concert sur cette résolution.

M. SIDLER : pour répondre à M. FLURY sur le classement supposé, s'il prend le procès-verbal, qui a été accepté en début de séance, de la précédente séance de Conseil municipal, on peut y lire cinq pages de discussion justement pour éviter un classement, et on a demandé au Conseil administratif de répondre favorablement partiellement à cette pétition. D'où le rectificatif qui est apparu aujourd'hui par rapport au courrier qu'on a reçu il y a deux jours, mais elle n'a pas du tout été classée. Vous pouvez voir le procès-verbal, il a été validé en début de séance.

M. CLEMENCE : pour répondre à l'interrogation de M. VINCENT, le rôle d'un conseiller municipal n'est pas que de taper sur le Conseil administratif, mais aussi de le soutenir. Si on peut donner une orientation positive de temps en temps, cela peut aussi être intéressant.

M. VINCENT : j'aimerais dire que dans les autres communes, la résolution a été renvoyée en Commission de la culture, la voter ce soir n'amènerait rien puisqu'ils doivent aussi repasser par un processus tel que le nôtre ce soir. Je pense qu'au contraire, ce serait intéressant de la renvoyer en Commission de la culture pour qu'il y ait, pourquoi pas, on en a parlé à l'instant, un regroupement qui se fasse au niveau de ces différentes commissions pour arriver à un vrai projet plutôt qu'envoyer un message, c'est joli c'est un message qui dit : prenez en considération le fait que la culture est importante, et que l'on aimerait cela ; oui, on va le faire, Lancy va le faire, Carouge va le faire, Genève va le faire, mais s'il n'y a rien de cohérent, cela n'ira nulle part et cela n'ira pas plus loin. Donc, pourquoi pas à ce moment que ces différentes commissions se réunissent avec un vrai projet à défendre, parce que quand on amène juste des idées, cela n'aboutit à rien. Il vaut mieux travailler sur un sujet avec des chiffres, avec des idées, avec un budget et arriver avec un vrai projet auprès des récipiendaires de cette résolution.

Séance ordinaire du 24 mars 2016

M. FONTAINE : nous avons une proposition de renvoi en commission soutenu par le PLR et le MCG. Je mets au vote cette proposition.

La proposition de renvoi en commission est refusée à la majorité des membres présents.

M. FONTAINE : je mets au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 24 oui, 1 non, 4 abstentions (voir annexe).

M. BONFANTI : en tant que Président de la Communauté des communes urbaines, je vous remercie de ce vote qui est un vote fort pour la culture dans le PAV. Je vous rappelle que l'objectif du PAV n'est pas d'avoir un no man's land et d'avoir des activités qui ne soient qu'administratives ou que des habitants. Cela me permettra de discuter avec mes collègues de la ville de Genève et de Carouge pour porter cette résolution et faire que d'ici ces prochaines années nous ayons aussi des éléments d'ordre culturel dans ce périmètre.

19) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 14 mars 2016
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA

Présentation générale des activités de la régie Edouard Brun SA pour la commune

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : la Régie Edouard Brun SA gère les immeubles de la commune depuis 1994 suite à une procédure sur invitation. A fin 2015, la gestion concernait : 86 immeubles locatifs, 50 villas, 727 appartements, 79 surfaces commerciales, 113 dépôts et 903 places de parking ou box. Les quelque 200 places de parkings publics ne sont pas gérés par la régie Brun. La valeur du patrimoine immobilier de la commune est passée de Fr. 9'190'164.-- en 1994 à Fr. 15'284'213.-- à fin 2015. M. LORENZINI indique que le parc immobilier de la commune est assez ancien et en grande partie amorti. Il rapporte 5 à 6 millions de francs de bénéfice par an.

La régie dédie 6 postes à plein temps pour la gestion du parc immobilier de la Ville de Lancy et des séances mensuelles ont lieu entre la régie et deux conseillers administratifs. La gestion par la Régie Brun concerne à la fois la gestion locative et la gestion technique. La gestion locative vise à optimiser les locations d'un point de vue social et financier. A fin 2015, le prix moyen du logement était de Fr. 3'774.-- par pièce et par an, contre Fr. 2'055.-- en 1994. La gestion technique vise à assurer la pérennité des immeubles au travers de l'entretien courant, de la mise en conformité légale et de l'application de la politique de rénovation de la commune lors de changements de locataires, le tout en favorisant le développement durable.

Les échanges en séance de commission ont porté sur les rénovations, la fixation des loyers et sur un éventuel changement de régie.

Les rénovations sont soumises à la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation). Actuellement une centaine d'appartements sont sous contrôle LDTR avec des loyers contrôlés pendant une période de 3 à 5 ans.

La fixation des loyers hors LDTR a été établie en 2003 et validée par le conseil administratif. Les loyers sont adaptés à la hausse du coût de la vie, mais uniquement lors de changement de locataire. En cas de rénovation à plus-value, le loyer est fixé selon la LDTR pour une durée de

Séance ordinaire du 24 mars 2016

trois ans avec une adaptation au loyer cible dès la quatrième année. Le locataire est au courant des montants dès la signature du bail, ainsi que du montant du loyer précédent.

Dans le cadre des rénovations, le Conseil administratif a élargi la liste à l'ensemble des entreprises de la commune. Lors de procédures de gré à gré un devis est systématiquement demandé à deux entreprises par tournus. Ainsi les entreprises sises sur la commune sont privilégiées. Par contre lors d'appels d'offres marchés publics pour de gros travaux, se sont souvent de grosses entreprises qui ne sont pas situées sur la commune qui obtiennent les travaux.

En ce qui concerne une éventuelle obligation de changer de régie, M. LORENZINI explique que d'un point de vue légal ce n'est pas nécessaire puisque la mise en concurrence avec d'autres régies a déjà été faite une fois. Le Conseil administratif souhaite par ailleurs conserver une seule régie pour la gestion de l'ensemble du parc pour des raisons d'efficacité et de rationalité. La réflexion sur un éventuel changement est en cours, le précédent Conseil administratif ayant choisi de laisser la décision au nouveau conseil. Les honoraires de la régie sont calculés selon les règles de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier) et se montent à environ Fr. 500'000.-- par an. Un calcul des coûts et pertes induites par un changement doivent être analysés en amont d'un éventuel changement de régie.

A la question du contrôle effectué par la commune sur les prestations fournies par la régie, M. LORENZINI indique que le service travaux et le service financier ont un accès direct aux informations au travers de l'outil informatique. Le contrôle par le service financier est très serré, le contrôle par le service des travaux se fait par pointage.

20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. VINCENT : pour information, M. Yannick HANIFI prendra ma place à la Commission sociale dès ce soir.

M. FLURY : dans le même ordre d'idées, M. Bruno REOLON me remplacera à la Commission de la sécurité, M. Julien NUROCK me remplacera à la Commission de l'aménagement du territoire et je remplacerai M. NUROCK à la Commission de l'administration.

La séance est levée à 22h15

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 24 mars 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.